



Établissement Public Territorial  
du Bassin de la Meuse



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



# EDITO

Le mot du  
Président



J'ai le plaisir, en ma qualité de nouveau Président de l'EPAMA - EPTB Meuse, de vous présenter le rapport d'activité 2021.

J'ai en effet été élu à ce poste en octobre 2021, en compagnie de Pascale Gaillot, Conseillère Régionale Grand-Est et 1ère Vice-Présidente, de Dominique Humbert, Conseillère Départementale des Vosges et 2ème Vice-Présidente et de Valérie Voitier, Conseillère Départementale de la Meuse et 3ème Vice-Présidente.

La Meuse est inscrite dans l'ADN de la commune de Vireux-Wallerand, dont je suis le maire. La communauté de communes Ardenne Rives de Meuse, dont je suis le Président est, en outre, membre fondateur de l'EPAMA. Ma candidature au poste de Président de l'EPTB Meuse était donc toute naturelle et je tiens à remercier ici les membres du comité syndical qui nous font confiance.

Je tiens aussi à féliciter Boris Ravignon, mon prédécesseur à cette fonction, pour le travail accompli.

L'année 2021 aura encore été marquée par la crise sanitaire pour l'EPAMA. A l'exception des instances électives, tous nos comités et bureaux syndicaux se sont déroulés en visioconférence. Les services de l'EPAMA ont ainsi exercé leur mission en télétravail total jusqu'en juin 2021.

Néanmoins, et comme vous le lirez dans ce numéro, notre établissement a limité l'impact de cette situation sur l'avancement des projets, l'ensemble des services étant désormais équipé pour le travail à distance.

Parmi les avancées majeures, je veux citer ici l'obtention des autorisations administratives du projet HEBMA, d'abord en octobre 2020 (autorisation loi sur l'eau), puis en janvier 2021 (Déclaration d'Utilité Publique), et enfin en septembre 2021 (cessibilité). Les marchés de travaux ont été attribués en juin 2021. Attendue par la population et les élus de l'Ouest Vosgien et de Terre d'Eau, c'est une étape importante qui est aujourd'hui franchie pour ce projet qui ambitionne à la fois de protéger contre les inondations les habitants de la Meuse Amont, mais aussi d'améliorer la qualité écologique des cours d'eau de ce secteur.

Le projet « protection contre les inondations et restauration écologique des cours d'eau du Pays Sedanais » a, lui aussi, occupé l'EPAMA une grande partie de l'année 2021 : une importante concertation a été menée notamment sur le Ruisseau de Glaire. Nul ne doute que celle-ci portera ses fruits quand viendra l'heure des aménagements concrets.

Merci de votre confiance, de votre volonté de travailler ensemble au respect de la Meuse et de ses affluents, ainsi qu'au bien-être de ses riverains.

Bonne lecture  
**Bernard Dekens,**  
Président de l'EPAMA EPTB Meuse  
Président d'Ardenne Rives de Meuse  
et Maire de Vireux-Wallerand



Qu'est-ce qu'un  
EPTB ?

Statutairement, les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin sont des syndicats mixtes ouverts.

A l'échelle du bassin versant, ils ont d'abord pour mission de faciliter :

- la prévention des inondations,
- la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau,
- la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques.

Ils ont en particulier la mission d'assurer la cohérence des actions des collectivités dans leur lutte contre les inondations.

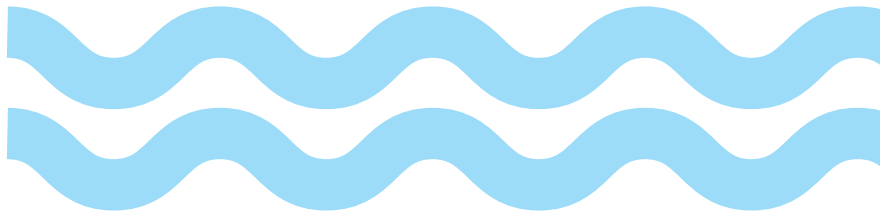
Les EPTB contribuent également à l'élaboration des SAGE. Ils assurent de plus la cohérence de l'activité de maîtrise d'ouvrage des EPAGE. Par ailleurs, ils peuvent assurer, par transfert ou délégation, tout ou partie de la compétence GEMAPI. Enfin, ils peuvent définir un projet d'aménagement et d'intérêt commun.

# SOMMAIRE



<i>Edito</i>	
<i>Le mot du Président.....</i>	<i>2</i>
<i>Qu'est-ce qu'un EPTB ?.....</i>	<i>2</i>
<i>2021 au fil des finances.....</i>	<i>4</i>
<i>...et au fil de l'eau.....</i>	<i>5</i>
<i>La gouvernance de l'EPAMA.....</i>	<i>6</i>
<i>Les agents de l'EPAMA.....</i>	<i>7</i>
<i>La compétence GEMAPI.....</i>	<i>8</i>
<i>Missions socles / missions en délégation.....</i>	<i>8</i>
<i>Carte des membres.....</i>	<i>9</i>
<b>BILAN 2021 - Missions socles</b>	
<i>Animation du bassin versant - PAPI 2 Meuse.....</i>	<i>11</i>
<i>Relations internationales.....</i>	<i>12</i>
<i>La biodiversité des écosystèmes aquatiques et humides....</i>	<i>14</i>
<i>La ZRDC de Mouzon.....</i>	<i>16</i>
<i>Modélisation hydraulique.....</i>	<i>17</i>
<i>Etude sédimentaire.....</i>	<i>18</i>
<b>BILAN 2021 - Délégation de compétences GEMAPI</b>	
<i>Aménagement des seuils de la Meuse Médiane.....</i>	<i>21</i>
<i>Le Projet HEBMA.....</i>	<i>22</i>
<i>Protection du Pays Sedanais.....</i>	<i>24</i>
<i>Projet AGECE.....</i>	<i>25</i>
<i>Programme Globalisé Meuse Aval.....</i>	<i>26</i>
<i>Réseau des chargés de mission.....</i>	<i>27</i>
<i>Projet d'entretien de la Meuse.....</i>	<i>27</i>
<i>Projet de restauration de la Semoy.....</i>	<i>28</i>
<i>Carte des projets accompagnés.....</i>	<i>29</i>
<i>Vocabulaire associé à un cours d'eau.....</i>	<i>30</i>
<i>Glossaire.....</i>	<i>31</i>

# 2021 AU FIL DES FINANCES...



Tant en fonctionnement qu'en investissement, l'année 2021 a permis le lancement d'importants projets : lancement des travaux d'aménagement hydrauliques du bassin de la Meuse Amont (HEBMA), l'étude sur l'adaptation au changement climatique sur le bassin international de la Meuse...

## Fonctionnement

Les dépenses à caractère général ont été augmentées car un effort important a été réalisé pour l'entretien de la ZRDC (étude de danger, maintenance...). Le lancement de l'étude sur le changement climatique a été attribué pendant cet exercice.

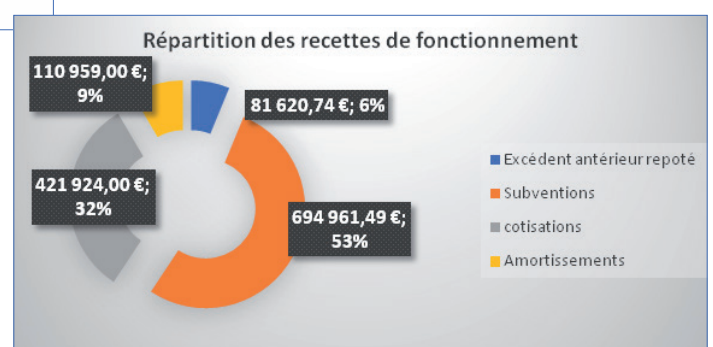
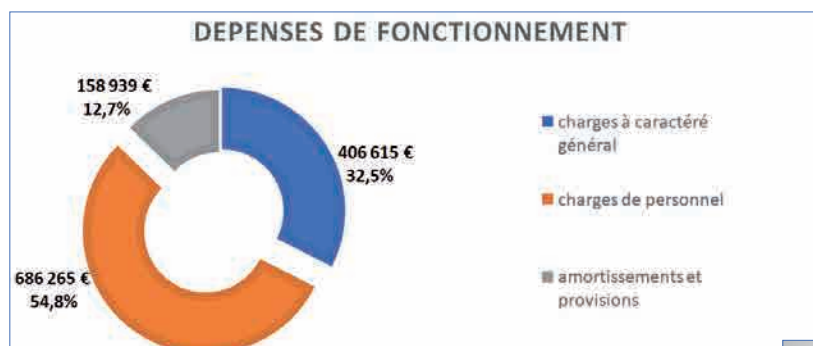
Parallèlement aux dépenses, les recettes de fonctionnement sont également en hausse car nous avons enregistré les subventions relatives à l'étude de danger et à l'adaptation au changement climatique, mais aussi comptabilisé les soldes des subventions sur postes de 2019 à 2021.

## Investissement

- Attribution du marché pour la « refonte des sites internet et création d'un Géoportail ».
- Logiciels et mise à jour Infoworks (logiciel de modélisation hydraulique) : 13 543 €.
- Poursuite de l'étude du fonctionnement sédimentaire du fleuve Meuse : 103 037 €.
- Fin de l'actualisation du site internet : 18 612 €.
- Travaux sur la ZRDC de Mouzon : 8 582 €.

Certains projets sont menés pour le compte des Communautés de Communes (Cdc) :

- Projet « Aménagement des seuils de la Meuse Médiane » pour le compte de la Cdc du Sammiellois : 244 111 €.
- Projet « Entretien et Restauration de la Semoy » pour le compte de la Cdc Vallées et Plateau d'Ardenne : 46 769 €.
- Projet « Aménagement de gestion des écoulements de Contrexéville » dit AGECE, pour le compte de la Cdc Terre d'Eau : 12 000 €.
- Gestion différenciée de la Vence : 3 420 € pour la Cdc des Crêtes Préardennaises.
- Projet « Protection contre les inondation et restauration des cours du pays sedanais » pour le compte d'Ardenne Métropole : 83 403 €.
- Projet Hydraulique et environnement du bassin de la Meuse amont, dit HEBMA - pour le compte des Cdc Ouest Vosgien et Terre d'Eau : 695 352 €.
- Lancement du Projet globalisé Meuse Aval (PGMA) : 2 160 € pour le compte des Cdc Ardenne Rives de Meuse, Vallées et Plateau d'Ardenne, Crêtes Préardennaises, et Ardenne Métropole.





# ... ET AU FIL DE L'EAU



Tout au long de l'année, l'EPAMA-EPTB Meuse garde un œil curieux sur l'évolution des conditions climatiques et sur les conditions hydrologiques de l'ensemble du bassin versant. Comme depuis deux années maintenant, nous proposons de faire un récapitulatif des phénomènes et des particularités qui ont été observés.

## Pluviométrie

L'évolution des pluies durant l'année peut se découper en trois parties : un été humide et tempéré, encadré par un printemps précoce et un automne sans excès sur le plan des températures, mais caractérisé par un temps plus sec que la normale. On observe ainsi de six à huit mois déficitaires selon les endroits, mais comparativement aux années précédentes, il n'y a pas eu de sécheresse marquée à l'instar de juillet 2018, 2019 et 2020. C'est même l'exact opposé, puisque juillet est le mois le plus humide de cette année. On y relève 133,5 mm à Charleville-Mézières : deux fois plus qu'en temps normal (moyenne de 72 mm) et trois fois plus à Verdun avec 233,9 mm (en comparaison, il n'y avait eu que 7,4 mm de pluie en 2020).

## Un événement pluvieux exceptionnel à la mi-juillet

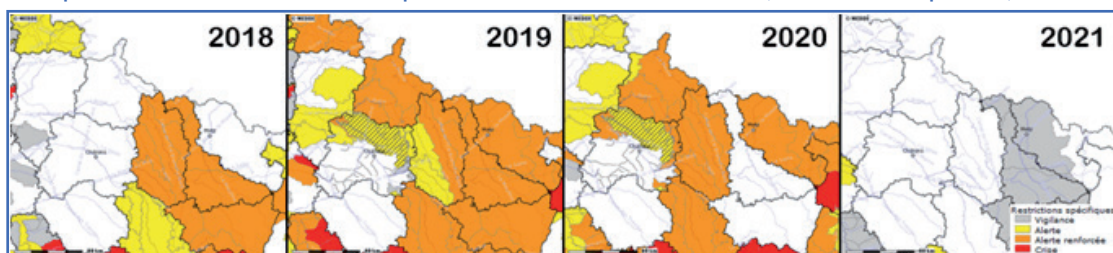
Le bassin de la Meuse est ainsi fortement arrosé du 13 au 16 juillet. Des records de pluie journaliers sont observés. À Bras-sur-Meuse par exemple, il tombe 88,1 mm le 14 juillet. On mesure à peine moins sur le Pays-Haut, avec 79,1 mm à Longuyon. Cet apport conséquent donne un épisode de crue atypique sur le bassin de la Chiers où les niveaux d'eau mesurés dépassent ceux de janvier 1995. Les sols gorgés d'eau engendrent un excès d'humidité qui persiste jusqu'à l'automne sur la Meuse aval. Sur quatre stations de référence du bassin, trois atteignent ou dépassent la moyenne annuelle : 0% à Charleville-Mézières, +5% à Longuyon et +19% à Verdun. En revanche, Neufchâteau connaît un déficit avec -17% de précipitations.

## Hydrologie

Pour rappel, l'ensemble des cours d'eau du territoire sont caractérisés par un régime pluvial (période de hautes eaux en hiver et période de basses eaux en été). En 2021, on retrouve partout, un débit maximal mensuel en février et, selon les stations, un débit minimum mensuel en septembre ou octobre. À Chooz, Sedan et Charency-Verzin, le débit annuel écoulé est légèrement supérieur à la moyenne (+10 à +20 %), tandis qu'il est très proche d'une situation « normale » à Stenay et Neufchâteau.

## Une sécheresse peu marquée par rapport aux années précédentes

Deux faits marquants sont à mentionner pour cette année. Premièrement, les hauteurs historiques relevées sur la Chiers les 15, 16 et 17 juillet (3,82 m à Longwy / 3,27 m à Chauvency / 3,66 m à Pierrepont / 4,01 m à Carignan). Deuxièmement, l'importante augmentation des débits due aux pluies de l'été a exceptionnellement permis l'absence d'arrêtés sécheresses. Une situation similaire est observée à l'échelle internationale. L'illustration ci-dessous compare les restrictions appliquées aux prélèvements des eaux superficielles au 1er octobre (source : Propluvia).



  
**Les chiffres de la pluviométrie**  
*(moyenne annuelle sur 30 ans)*

**834 mm**  
à Neufchâteau  
*(1002 mm)*

**1078 mm**  
à Verdun  
*(905 mm)*

**976 mm**  
à Longuyon  
*(930 mm)*

**946 mm**  
à Charleville-Mézières  
*(943 mm)*

# LA GOUVERNANCE DE L'EPAMA EN 2021



**Bernard DEKENS**  
Ardenne Rives de Meuse  
Président

**1 Conseil Régional, 4 Conseils Départementaux,  
14 communautés de communes, 1 syndicat**

## Le Comité syndical, 51 délégués

Région Grand-Est : 6 délégués,  
Conseil Département de Haute-Marne : 2 délégués,  
Conseil Département des Vosges : 2 délégués,  
Conseil Département de la Meuse : 3 délégués,  
Conseil Département des Ardennes : 3 délégués,  
Ardenne Métropole : 5 délégués,  
Codecom Ardenne Rives de Meuse : 3 délégués,  
Codecom Vallées et Plateau d'Ardenne : 3 délégués,  
Codecom Portes du Luxembourg : 2 délégués,  
Codecom des Crêtes Préardennaises : 2 délégués.

Agglomération de Longwy : 4 délégués,  
Syndicat Intercom. d'Amgt de la Chiers : 1 délégué,  
Codecom Pays Colombey Sud Toulinois : 2 délégués,  
Codecom Aire à l'Argonne : 1 délégué,  
Codecom Argonne Meuse : 1 délégués,  
Codecom Val de Meuse Voie Sacrée : 2 délégués,  
Codecom du Sammiellois : 2 délégués,  
Codecom Ouest Vosgien : 3 délégués,  
Codecom Terre d'Eau : 2 délégués,  
Codecom Vosges Côté Sud-Ouest : 2 délégués.

## Le Bureau syndical présidé par Bernard DEKENS



**Pascale GAILLOT**  
Région Grand-Est  
1ère Vice-Présidente



**Dominique HUMBERT**  
CD 88  
2ème Vice-Présidente



**Valérie WOITIER**  
CD 55  
3ème Vice-Présidente



**Eric GILLARDIN**  
SIAC  
Secrétaire



**Frank MENONVILLE**  
Région Grand-Est



**Michel NORMAND**  
CD 08



**Fabienne SCHOLLHAMMER**  
CD 52



**Inès de MONTGON**  
Ardenne Métropole



**Kévin GENGOUX**  
Vallées et Plateau  
d'Ardenne



**Jean-Yves JONET**  
Portes du Luxembourg



**Jean-François VALLOIRE**  
Sammiellois



**Michel LALLEMAND**  
Ouest Vosgien



**Claude VALDENNAIRE**  
Terre d'Eau



**Sylvaine GERARD**  
Vosges Côté Sud Ouest



**Pascal MAUROY**  
Crêtes Préardennaises



**Hélène OLIVIER**  
Argonne Meuse



**Hervé CORVISIER**  
Val de Meuse  
Voie Sacrée



**Edith COLIN**  
Agglomération de Longwy



**Christian WEISS**  
Aire à l'Argonne



**Jean-Pierre CALLAIS**  
Pays de Colombey  
et du Sud Toulinois

# LES AGENTS DE L'EPAMA EN 2021



Sébastien DELAHAIE  
Directeur

## Equipe administrative



Fernand BASSOUAMINA  
Comptable



Aude VALLERAND  
Assistante de direction



Christine BULIARD  
Responsable administrative et financière

## Equipe technique



Mickaël PINVIN  
Agent technique inondation



Blanca LINZ  
Cheffe de projet  
international



Barbora TOMISOVA  
Ingénieur aménagements  
hydrauliques



Laurent PETIT  
Agent rivières



Florian VANNIENWENHOVE  
Chargé de mission  
animation du bassin versant



Catherine HEBERT  
Cheffe de projet  
Ouvrages hydrauliques



Marin CORVISY  
Technicien rivières Meuse



Lucie AMBROISE  
Chargée de mission  
zones humides et biodiversité



Grégory STEPHAN  
Chef de projet  
Restauration de cours d'eau



William FANET  
Chargé de mission hydraulique



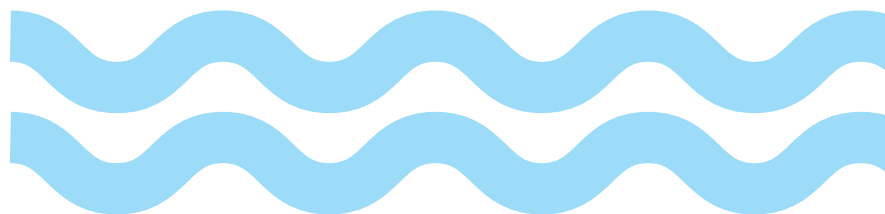
Bruno DURIN  
Chargé de mission  
modélisation hydraulique



Jérémy LEPLUS  
Chargé de mission  
modélisation hydraulique



# LA COMPÉTENCE GEMAPI



Le 1er janvier 2018, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) a été confiée aux intercommunalités. Cette compétence est constituée de 4 alinéas tirés de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique : cette mission comprend tous les aménagements visant à préserver, réguler ou restaurer les caractères hydrologiques ou géomorphologiques des cours d'eau, comme notamment : la définition et la gestion d'aménagements hydrauliques (rétention, ralentissement et ressuyages des crues ; barrages de protection ; casiers de stockage des crues...) ; la création ou la restauration des zones de rétention temporaire des eaux de crues ou de ruissellement ; la création ou la restauration de zones de mobilité d'un cours d'eau.

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau : la collectivité n'a vocation à intervenir qu'en cas de défaillance du propriétaire ou des opérations d'intérêt général ou d'urgence. Concrètement, l'entretien consiste en l'enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non et en l'élagage ou recépage de la végétation des rives.

5° La défense contre les inondations et contre la mer : cette mission comprend la création, la gestion, la régularisation d'ouvrages de protection contre les inondations et contre la mer.

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

En vertu de l'article L.213-12, V, du code de l'environnement, cette compétence peut être transférée ou déléguée, partiellement ou totalement à un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) ou à un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE).

## MISSIONS SOCLES MISSIONS EN DÉLÉGATION

Les statuts de l'EPAMA - EPTB Meuse en vigueur depuis 2018 prévoient que désormais l'établissement puisse :

- Assurer pour le compte de ses adhérents des missions socles (sauf les départements qui n'adhèrent que pour la mission « Portage de la SLRI et du PAPI »).
- Exercer en délégation de compétence, pour le compte des EPCI-FP qui en font la demande, tout ou partie de la compétence GEMAPI.

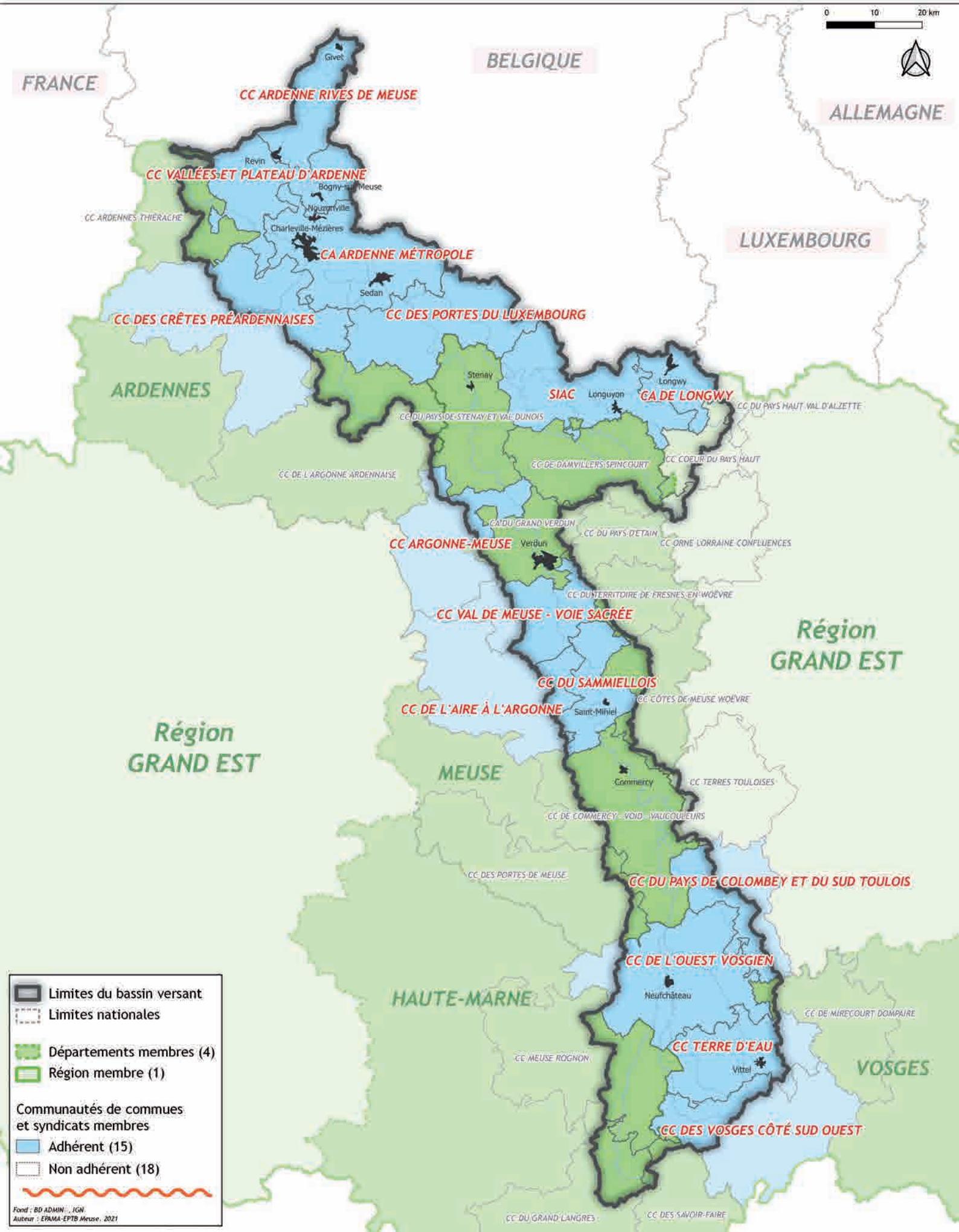
Missions Socles	Accessibles et financées par tous : <ul style="list-style-type: none"><li>• Pôle ressource ingénierie : information, conseils (techniques, financiers et juridiques) et assistance à maîtrise d'ouvrage pour toutes opérations touchant aux cours d'eau</li><li>• Animation du Bassin Versant : portage d'outils financiers comme le PAPI et CPIER</li><li>• Modélisation hydraulique</li><li>• Réseau des chargés de mission « rivières »</li><li>• Stratégie Biodiversité : plan d'actions, carto, appui, échanges de données, acquisition de zone humides</li><li>• Prévention inondation : gestion de crise OSIRIS, repères de crue, exercice inondation</li><li>• Projets Européens</li></ul>
Délégation de compétence GEMAPI	Pour les EPCI-FP : Délégation possible et au choix des items GEMAPI (art. L211-7 du code de l'environnement) : <ul style="list-style-type: none"><li>• de l'item 1 « Aménagement d'un bassin versant ou d'un sous-bassin versant »</li><li>• de l'item 5 « Protection contre les inondations »</li><li>• de l'item 8 « Restauration/renaturation des cours d'eau et gestion/préservation des zones humides »</li><li>• de l'item 2 « Entretien courant des cours d'eau et des berges »</li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>• Fonctionnement : ingénierie mutualisée entre tous les EPCI-FP délégués</li><li>• Investissement : chaque EPCI décide et finance ses investissements</li></ul>





# Les collectivités membres de l'EPAMA-EPTB Meuse

Situation au 31 décembre 2021



**Legend**

- Limites du bassin versant (thick black line)
- Limites nationales (dashed line)
- Départements membres (4) (green square)
- Région membre (1) (light green square)
- Communautés de communes et syndicats membres
- Adhérent (15) (blue square)
- Non adhérent (18) (light green square)

Fond : BD ADMIN, IGN  
Auteur : EPAMA-EPTB Meuse, 2021

Établissement Public Territorial  
du Bassin de la Meuse



# BILAN 2021

## MISSIONS SOCLES



**AGENCE  
DE L'EAU**  
RHIN•MEUSE



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Passage d'un bateau à la ZRDC de Mouzon





# ANIMATION DU BASSIN VERSANT - PAPI 2 MEUSE

Le PAPI en chiffres

**8** années de mise en œuvre

**43** actions réparties sur 7 axes

**49 M€** coût prévisionnel (2019)

**12** collectivités ou services État impliqués

L'EPAMA-EPTB Meuse assure depuis 2015 l'animation d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur le bassin versant de la Meuse et de ses affluents. Son objectif est précis : réduire la vulnérabilité du territoire face aux inondations en agissant sur plusieurs leviers (culture du risque, aménagements hydrauliques, préparation à la gestion de crise, etc.).

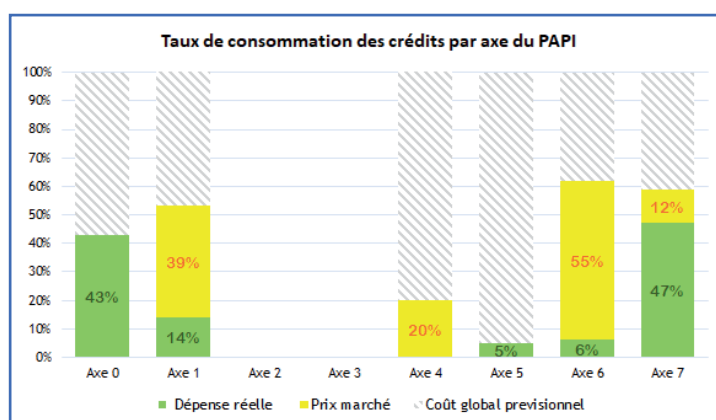
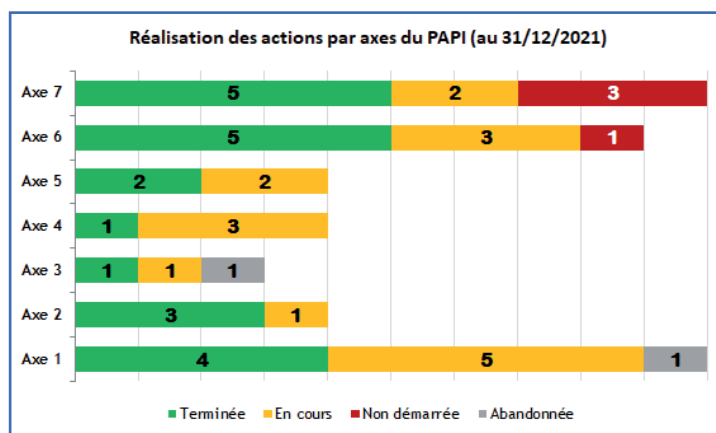
Pour mémoire, ce programme d'actions bénéficie à de nombreuses collectivités et d'un haut niveau de subvention publique (près de 85%). Fidèle à sa mission d'animation et malgré une nouvelle année atypique, nous avons continué d'assurer un suivi des projets portés par les différents maîtres d'ouvrage. Aujourd'hui, ce second PAPI Meuse 2 arrive à son terme, puisqu'il s'achèvera en fin d'année 2022.

## De nombreuses actions en cours

Les actions menées par l'EPAMA ou en délégation de compétence GEMAPI se sont poursuivies. La concertation et le diagnostic sur la protection du Pays Sedanais a été l'un des temps forts de l'année. Le marché sur le PGMA (Programme Globalisé Meuse Aval) a été notifié et va démarrer début 2022. Enfin, nous sommes intervenus au collège de Revin dans le cadre des animations pédagogiques en milieu scolaire.

2021 marque aussi l'achèvement du programme de lutte contre les inondations de la Chiers, porté par le SIAC en co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'Agglomération de Longwy. Les travaux viennent concrétiser dix années d'études. Par ailleurs, la prise en compte du risque inondation continue de s'étendre avec la réalisation de PPRI pour lesquels l'EPAMA est sollicité par plusieurs DDT pour réaliser les études hydrauliques nécessaires.

Un bilan précis et chiffré des actions menées a été établi en fin d'année. Ainsi, 48% des actions prévues ont été achevées, 39% sont encore en cours et 6% n'ont pas encore démarré ou ont été abandonnées. L'état d'avancement des actions en cours est très variable, mais comprend encore plusieurs études ou opérations structurantes des axes 6 et 7 (travaux). Un peu plus de 28,5 M€ ont été consommés ou engagés depuis 2015, soit près de 58% du montant prévisionnel.



## En route vers un PAPI Meuse 3 ?

Approchant de son échéance et constatant la nécessité de poursuivre une action territoriale cohérente en matière de protection contre les inondations, le comité syndical doit se prononcer début 2022 sur le portage par l'EPAMA d'un troisième PAPI pour les années à venir (1er PAPI de 2003 à 2006, puis 2nd PAPI de 2015 à 2022). La déclaration d'intention qui sera adressée à Madame la Préfète Coordinatrice du Bassin, nous permettra ensuite d'engager la construction de ce nouveau programme d'actions. L'ambition est d'obtenir une labellisation pour fin 2023.

# RELATIONS INTERNATIONALES



Depuis mars 2020, la crise sanitaire a bousculé l'organisation des échanges au niveau international.

En mars 2021, le stage long de Ludivine Cozette s'est terminé après un an au sein de l'équipe. Mme Cozette était en appui aux projets internationaux.

## Biodiversité : conférence poissons grands migrateurs de la Meuse

Dans le cadre de la stratégie biodiversité de l'EPAMA il était envisagé d'organiser une conférence à portée internationale sur la thématique des grands migrateurs. L'organisation d'un tel événement s'est avérée très complexe dans le contexte sanitaire et international car tous les pays changent constamment de situation et de réglementation « COVID19 ». C'est pourquoi il a été proposé de transformer la conférence en une journée d'étude « Saumon » et de l'organiser principalement au niveau franco-wallonne durant la deuxième semaine de mars 2022 pour les agents et chargés de mission rivières de nos deux pays.

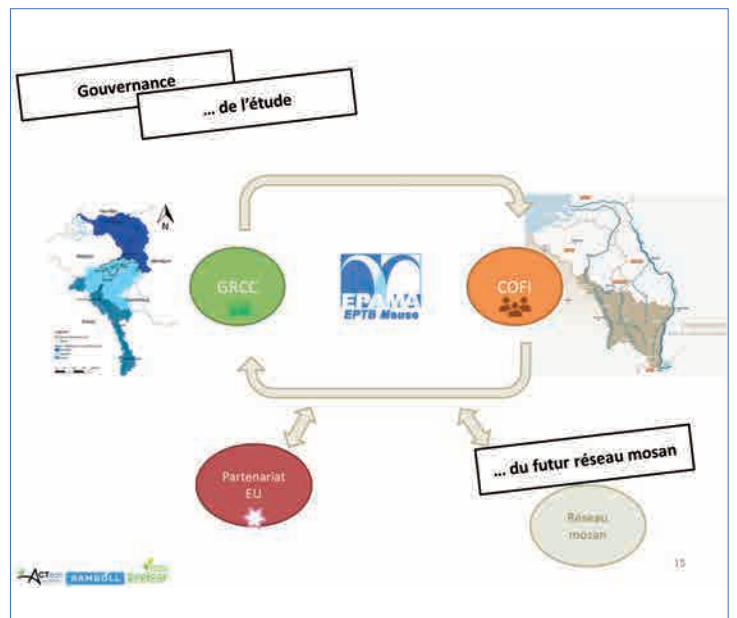
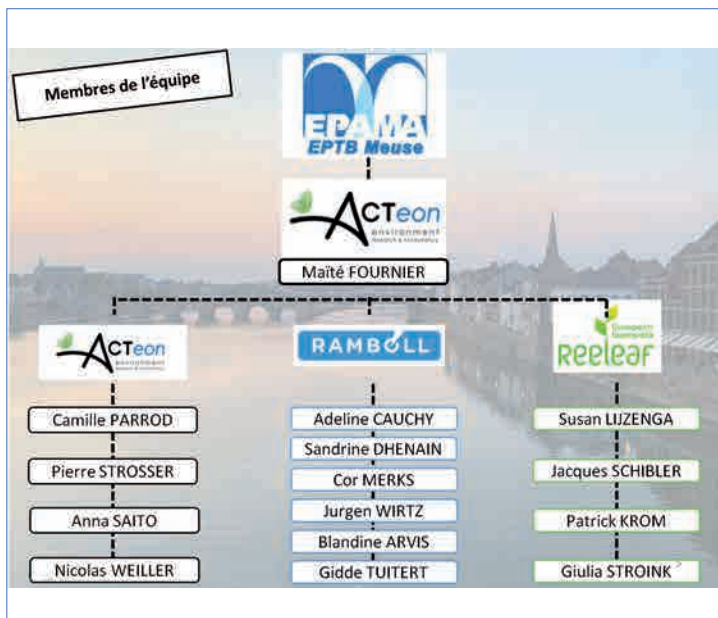


## Adapter la Meuse aux impacts potentiels du changement climatique « MICCA - Mosan Initiative for Climate Change Action »

La première phase de MICCA « mobiliser & structurer » a été lancée en 2021. Cette phase porte sur 5 missions qui ont été confiées au consortium international ACTeon-Ramboll-Reeleaf pour un montant total de 195 000€. Le cofinancement est assuré dans le cadre du Pacte Ardennes par l'EPAMA, le FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire), le Conseil Régional Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

La première action fut la diffusion d'un questionnaire en ligne dans 4 langues. Le but étant d'identifier les acteurs, actions et initiatives en lien avec la thématique « eau & changement climatique » sur le bassin versant international de la Meuse. En 2022, une série d'ateliers permettra de compléter ces « cartographies » et de co-construire une plateforme de collaboration pour faciliter la coopération entre structures au sein du futur « réseau Mosan ».

En 2021, l'EPAMA a animé et préparé 6 réunions en ligne avec le Groupe de Réflexion Changement Climatique (GRCC).





## Le Changement Climatique

Le bassin versant international de la Meuse a été fortement touché par les inondations exceptionnelles de l'été 2021. Ainsi, en Allemagne, sur l'affluent « Roer/Rur » des crues millénaires se sont produites à cause d'une série de pluies extrêmes. La Wallonie a subi d'importants dégâts et de pertes en vies humaines. Les Pays-Bas ont également vécu une montée des eaux exceptionnelle. Ces crues ont été extrêmes de part leurs puissances, mais aussi inhabituelles pour la période : l'été n'est généralement pas une période de fortes crues.

Les protections naturelles contre les inondations et le ruissellement (maintien des prairies, plantation de haies, reméandrage des cours d'eau, fixation des berges par la végétation/ripisylve, infiltration des eaux de pluies sur place), et la préservation des fonctionnalités des sols (comme les sols non compactés, les zones humides et tête de bassin) pour infiltrer un maximum d'eau sont des solutions efficaces.

### Des nouvelles connaissances

Une nouvelle étude portant sur la prévision des sécheresses sur le bassin versant de la Meuse a été publiée par l'INRAE en 2021 : CHIMERE21 porte sur le bassin versant français de la Meuse.

- Rapport sur la prévision des sécheresses : <https://hal.inrae.fr/hal-03121126>
- Rapport sur la naturalisation des débits : <https://hal.inrae.fr/hal-03267959>

La mise à jour de l'étude nationale EXPLORE2 est attendue pour 2022 et apportera de nouvelles connaissances et tendances climatiques.

La Région Grand Est est également sur le point de finaliser une étude portant sur les ressources en eau dans le futur. Deux ateliers ont eu lieu dans ce cadre sur le bassin versant : le premier sur la Meuse amont en juin et le deuxième en décembre pour la partie Meuse aval à Charleville-Mézières.



### Le réseau des élus « Mayors for a Drinkable Meuse » pour préserver la Meuse

La réunion annuelle du réseau des maires pour une Meuse à boire a eu lieu les 15 et 16 octobre 2021 à Namur en Wallonie. Pendant deux jours les maires ont pu échanger sur leurs actions respectives et s'inspirer des travaux de la ville de Namur et de ses partenaires. C'était un moment convivial et inspirant.

L'EPAMA soutient le développement de ce réseau aux côtés d'Ardenne Métropole et de la ville de Charleville-Mézières. Plus d'informations sur le site du réseau : <https://drinkablerivers.org/mayors-for-drinkable-rivers/>





# LA BIODIVERSITÉ DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES ET HUMIDES

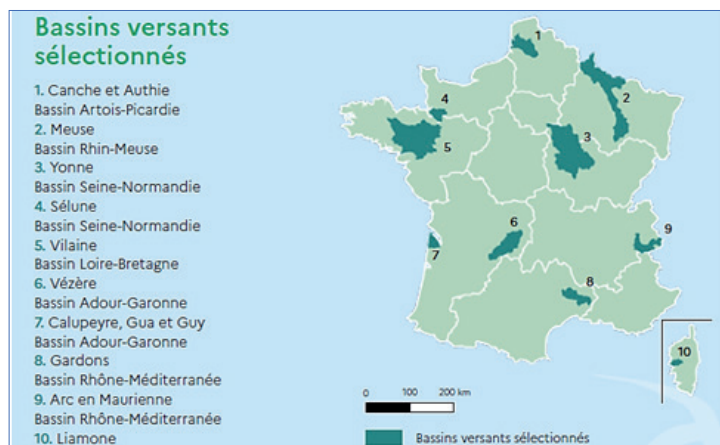
Les 2 instances décisionnelles de la stratégie, ont toutes deux été réunies en 2021. Le comité de coordination s'est tenu en mai avec les partenaires, suivi d'un comité de pilotage avec les membres du bureau syndical de l'EPAMA en juin.

Les partenaires présents à la réunion ont souligné l'importance de maintenir la dimension transfrontalière au sein des actions de la stratégie de bassin notamment sur des projets de restauration des milieux et de partage d'expérience.

Le bureau syndical a permis de sensibiliser les élus sur les actions que l'EPAMA pourrait mener en faveur de la biodiversité. C'est à cette occasion que l'établissement a proposé à ses élus une nouvelle forme d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le montage et la rédaction d'appel à projet en faveur de la restauration de la trame verte et bleue de leur territoire.

**Projet de recherche et de développement sur la cartographie national des milieux humides -porté par le Ministère de la Transition Ecologique et UMS Patrimoine Naturel**

Le bassin versant de la Meuse a été sélectionné pour faire figure de bassin expérimental dans une étude visant à pré-localiser et à caractériser les milieux humides ainsi que les zones humides au niveau national. L'EPAMA accompagnera les démarches qui auront lieu sur son territoire. Les premiers résultats seront disponibles dès la fin d'année 2022 et des opérations de porter à connaissance puis de sensibilisation auprès des partenaires et collectivités du bassin pourront avoir lieu en 2023.



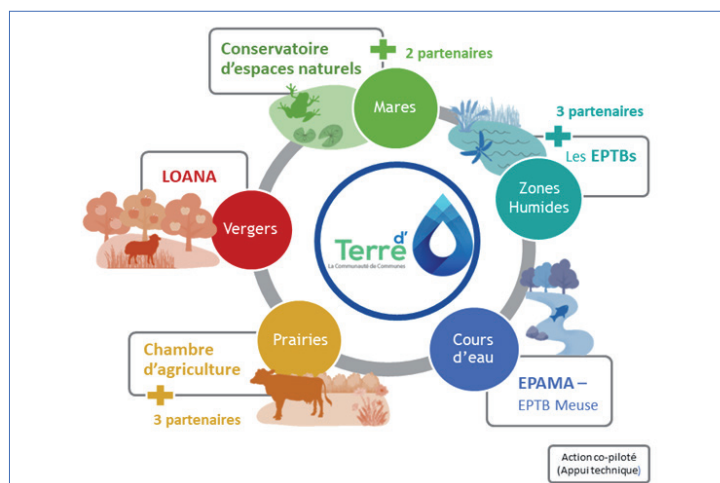
## Retour sur l'accompagnement d'une collectivité à la réalisation de son projet Trame Verte Bleue (Vosges)

Dans le cadre de son projet de territoire, la Communauté de Communes Terre d'Eau (CCTE) a sollicité l'EPAMA en décembre 2020 pour bénéficier d'un appui technique et administratif dans l'élaboration de leur candidature à l'Appel à Projet Trame Verte Bleue (AAP TVB\*).

*\*Ce dispositif est proposé par le Collectif Régional de la Biodiversité en Grand-Est*

Une course contre la montre a alors débuté pour déposer un projet ambitieux à l'échelle de leur territoire en février 2021. Grâce à un réseau de partenaires très investis sur ce projet, la CCTE anime une dizaine d'actions autour de la préservation et la restauration de 4 grands axes qui constituent l'identité de son paysage : les zones humides et les mares, le bocage et ses prairies, les vergers patrimoniaux et le petit chevelu hydrographique.

Depuis la fin d'année, l'EPAMA accompagne plus particulièrement la CCTE dans la réalisation de l'inventaire de ses zones humides.





## L'EPAMA Y ETAIT

### Actualisation de l'inventaire castor (Meuse)

L'EPAMA était invité par l'association du Groupe d'Etude des Mammifères de Lorraine pour participer au recensement du castor sur nos cours d'eau. En 2021, c'est la Meuse médiane et plus spécifiquement la partie entre Verdun et Stenay qui avait besoin d'être actualisée face à la recolonisation grandissante de l'espèce. C'est dans un esprit convivial et accompagné d'une vingtaine de bénévoles que nous sommes partis un samedi brumeux du mois mars à la recherche d'indices de présence de l'espèce. En résumé, certains bords de Meuse ont bel et bien été réinvestis quant à d'autres, seules des traces de passage occasionnel de castor en transit ont pu être observées.

<http://geml.fr/>



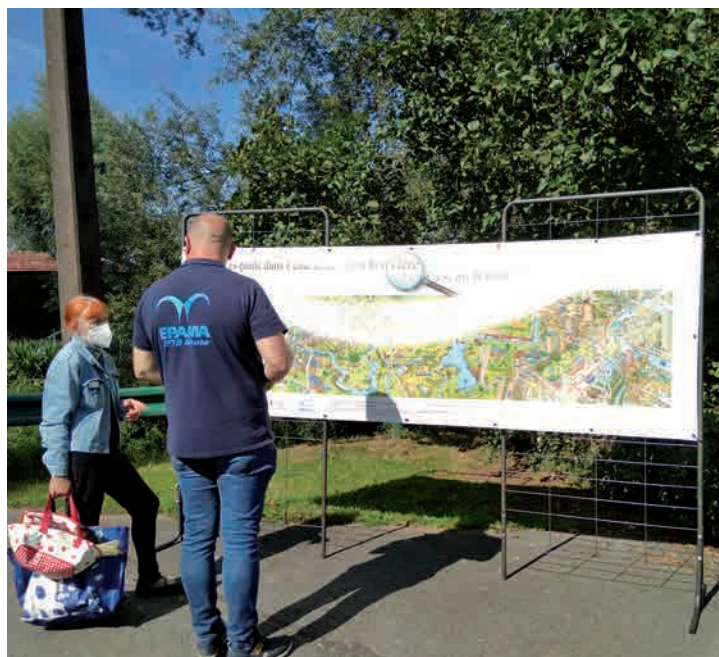
Un castor qui nage dans la Houille (photo : AFP/François Nascimbèni)

### Fête des possibles à Poix-Terron (Ardennes)

Le 25 septembre 2021 se tenait la fête des possibles, du développement durable et de la biodiversité sur la commune de Poix-Terron (08). L'EPAMA tenait un stand pour faire découvrir le bassin versant de la Meuse à l'international et d'échanger sur les bons gestes et pratiques au bord des cours d'eau. L'occasion d'inaugurer notre nouvelle maquette du bassin versant reçue en 2020 et sensibiliser petits et grands à l'importance de nos zones humides.



Sur les deux photos : l'EPAMA à la fête des possibles à Poix-Terron





# LA ZRDC DE MOUZON ET LES DIGUES DE LÉTANNE

## Vie quotidienne des ouvrages

En fin d'année 2020, les rapports finaux des visites techniques approfondies (VTA) indiquaient un bon état général des ouvrages. Néanmoins, quelques désordres mineurs ont pu être observés lors des visites. Ceux-ci ne remettent pas en cause la fiabilité ni la sécurité des ouvrages, ce ne sont que des indicateurs du passage du temps. Pour rappel, la ZRDC de Mouzon a été inaugurée le 13 décembre 2010. Quant au système d'endiguement de Létanne, il est entré en fonction le 11 octobre 2007.

Selon les conseils des experts de SAFEGE, société retenue pour réaliser les VTA, l'EPAMA a débuté une série de travaux visant à corriger les désordres observés. Cela a commencé par un renvoi à l'atelier des pompes de la station de relevage de Létanne pour une révision complète, première étape d'une série de petits travaux qui se poursuivront dans le courant de l'année 2022.

Par ailleurs, les fortes précipitations du mois de juillet ont entraîné une rapide hausse des hauteurs d'eau du ruisseau de Létanne. Cette crue soudaine et rapide a permis de tester le dispositif de pompage ainsi que l'étanchéité réelle du système d'endiguement.



Test des pompes lors de la crue de juillet 2021...



...avant leur envoi à l'atelier pour révision en août 2021

## Poursuite de l'étude de dangers (EDD)

Depuis l'automne 2020, la société ISL-Ingénierie est missionnée pour effectuer la régularisation administrative des ouvrages propriétés de l'EPAMA. Cette obligation légale introduite par le nouveau « décret digues » de 2015 conduit à la réalisation d'une étude de dangers (EDD) pour aboutir à un reclassement des ouvrages, selon les nouvelles catégories.

La mission se découpe en trois phases : recueil et analyse des données existantes, acquisitions de données manquantes, réalisation de l'EDD et du dossier d'autorisation. Deux missions complémentaires ont été identifiées à Létanne : la réalisation de levés topographiques sur le ruisseau et de sondages géotechniques sur la digue accolée à la voie SNCF.

Ces nouvelles données alimenteront la troisième phase qui aura lieu en 2022. Face aux décalages observés par rapport au calendrier initial, l'EPAMA a sollicité une prolongation de délai auprès du Préfet des Ardennes qui a été entérinée en fin d'année.

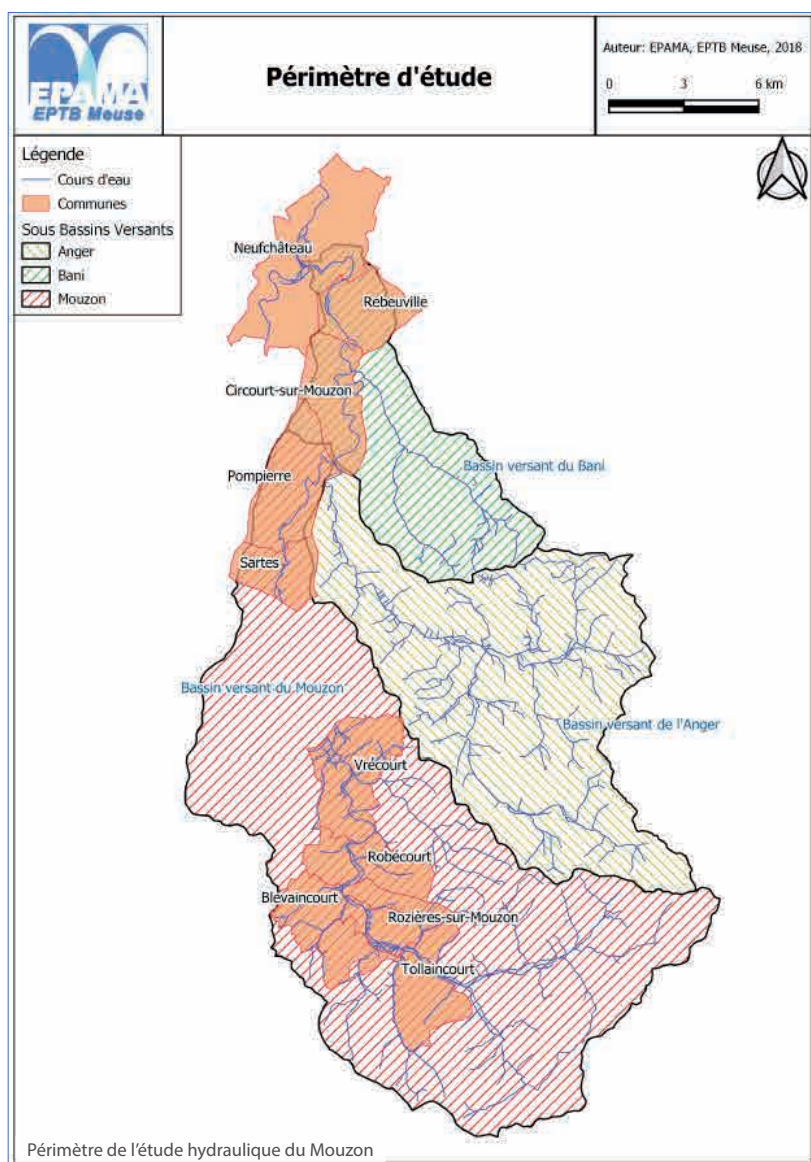


Visite technique sur la ZRDC de Mouzon



# MODÉLISATION HYDRAULIQUE

Afin d'assurer la cohérence des études et une connaissance des inondations globale sur la vallée du Mouzon, l'EPAMA a réalisé pour la DDT 88 (Service Environnement et Risques - Bureau de la Prévention des Risques) une étude hydraulique sur ce cours d'eau. Cette étude permettra par la suite d'élaborer un PPRI et sera utilisée pour la prévision des crues, la gestion de crise ainsi que l'aménagement du territoire. Une présentation des résultats et un retour sur notre analyse ont été effectués pour associer les communes concernées (les communes vosgiennes du bassin versant) avant le porter à connaissance et la publication des risques inondation du Mouzon.

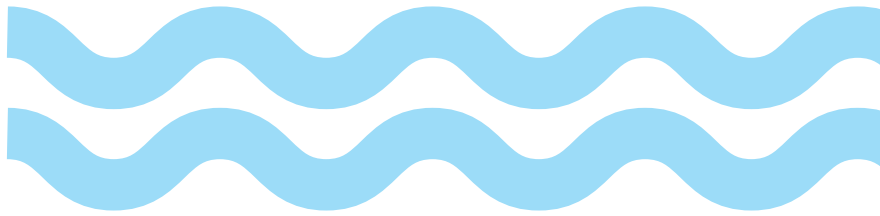


Dans le cadre de l'amélioration continue de son modèle hydraulique global de la Meuse, l'EPAMA met à jour constamment les données topographiques qu'il a en sa possession ainsi que les données d'entrée du modèle. Nous avons par exemple réceptionné en 2021 les profils en travers levés sur le ruisseau de Létagne qui vont nous servir à modéliser ce cours d'eau et réaliser l'étude de dangers sur nos ouvrages. Nous avons également reçu et analysé des données topographiques pour la DTT 55 sur certains affluents de la Chiers (Loison, Othain, Thinte, Thonne). Ces éléments vont notamment nous permettre de réaliser l'étude hydraulique et les cartographies d'inondation qui seront incluses dans le PPRI de la Chiers dans le département de la Meuse.

Dans la continuité du travail sur le ruissellement réalisé les années précédentes, l'EPAMA a commencé à travailler sur deux nouveaux diagnostics de cet aléa sur les communes ardennaises de Rancennes et Sapogne-Sur-Marche. L'objectif est toujours de modéliser un événement pluvieux sur le secteur et d'observer l'impact des écoulements. Un premier dimensionnement des aménagements permettant de limiter cet impact peut ensuite être proposé.



# ETUDE SÉDIMENTAIRE



L'objectif de cette étude lancée par l'EPAMA en 2020 est de définir le fonctionnement global de la Meuse et d'identifier les perturbations principales à son bon fonctionnement.

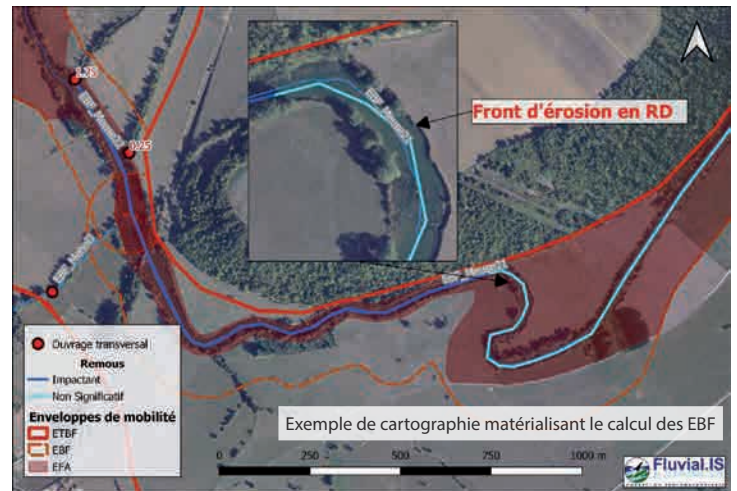
Une réunion du comité technique de l'étude s'est tenue le 28 janvier 2021 lors de laquelle il a été décidé de réaliser des mesures de profils en travers (mesure du niveau du fond de Meuse tous les 400 mètres). L'EPAMA a recruté au cours de l'année 2021 des cabinets de géomètres compétents dans ce domaine. Ces mesures démarrées en septembre seront ensuite comparées avec les mesures déjà en possession de l'EPAMA, ce qui permettra d'observer l'évolution des fonds de la Meuse.

Le 18 novembre 2021, l'EPAMA sur avis du comité technique a officiellement validé le travail du prestataire de l'étude pour la partie « Analyse du fonctionnement actuel ». L'EPAMA connaît donc aujourd'hui le type morpho-sédimentaire et l'espace de bon fonctionnement des tronçons de l'ensemble du linéaire de la Meuse et de ses principaux affluents : Houille, Semoy, Sormonne, Vence, Bar, Chiers, Crusnes, Othain, Loison, Aroffe, Vair et Mouzon.

Pour chacun de ces types morpho-sédimentaires, le prestataire définira des fiches contenant les techniques de restauration les plus adaptées. Ces fiches ainsi que la cartographie des espaces de bon fonctionnement (EBF) des cours d'eau seront diffusées largement auprès des collectivités du bassin.

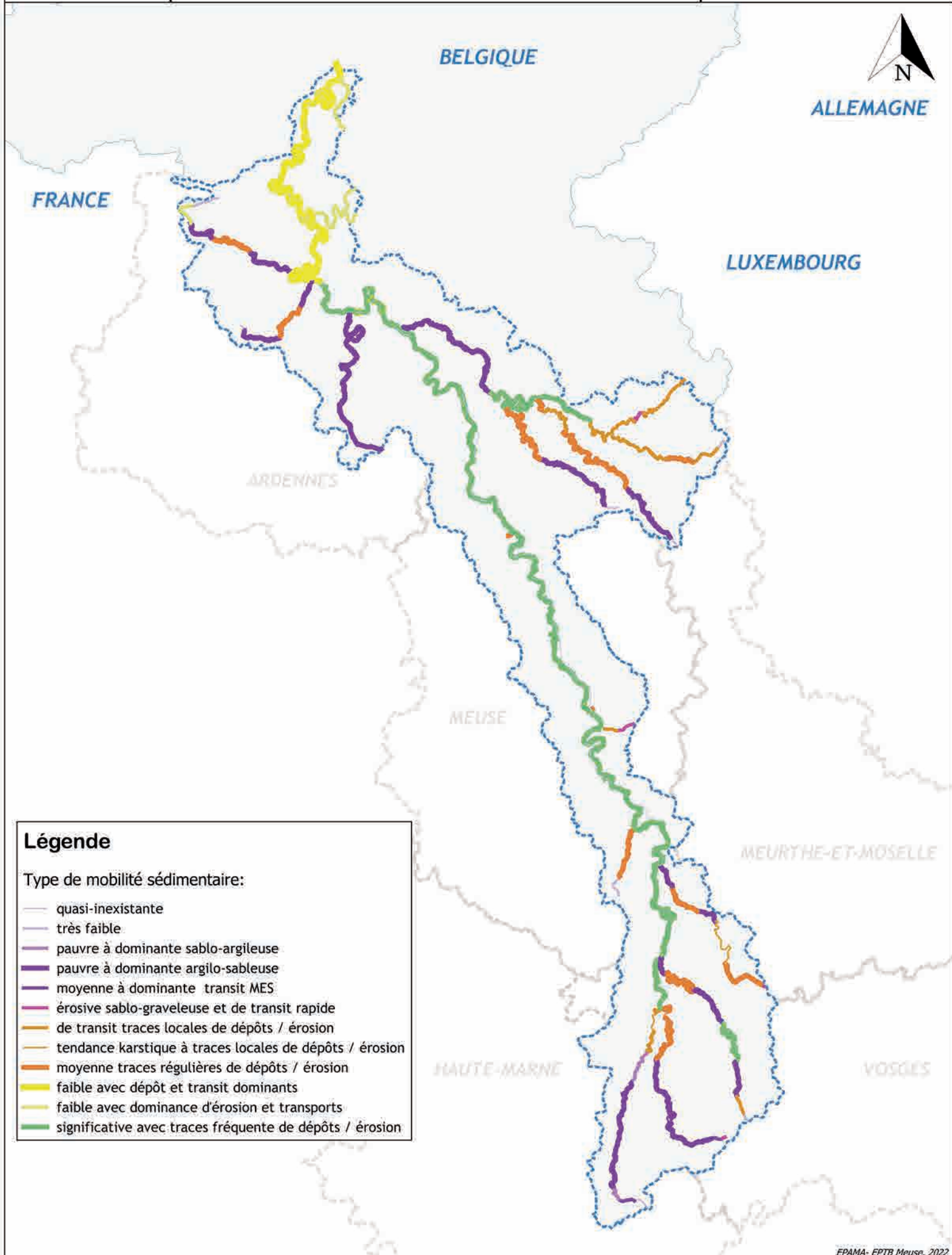


Exemple d'érosion de berge sur la Meuse



La Meuse à Charny-sur-Meuse (55) (photo : Anne-Cécile Monnier)





## Légende

Type de mobilité sédimentaire:

- quasi-inexistante
- très faible
- pauvre à dominante sablo-argileuse
- pauvre à dominante argilo-sableuse
- moyenne à dominante transit MES
- érosive sablo-graveleuse et de transit rapide
- de transit traces locales de dépôts / érosion
- tendance karstique à traces locales de dépôts / érosion
- moyenne traces régulières de dépôts / érosion
- faible avec dépôt et transit dominants
- faible avec dominance d'érosion et transports
- significative avec traces fréquente de dépôts / érosion

Établissement Public Territorial  
du Bassin de la Meuse



# BILAN 2021

MISSIONS EN DÉLÉGATION



La Meuse à Troyon (55) - Crédit : Anne-Cécile Monnier



# AMÉNAGEMENT DES SEUILS DE LA MEUSE MÉDIANE



## Démarrage des travaux en août 2021

Le 23 août 2021, l'EPAMA lançait, par délégation de la communauté de communes du Sammiellois, des travaux d'aménagement de la Meuse sur le site de Chatipré (territoire de la commune de Saint-Mihiel dans le département de la Meuse).

Quelques centaines de mètres à l'aval du barrage de Mont-Meuse, un seuil avait été créé sur la Meuse de manière à créer un bras supplémentaire avant la confluence dans Saint-Mihiel. Un système de vannes sur ce bras annexe permettait autrefois d'alimenter un canal d'amenée vers une malterie, route de Morvaux.

Cet usage n'ayant plus cours aujourd'hui, le seuil est en train de disparaître progressivement mais présente encore à l'étiage des difficultés pour le franchissement piscicole à la montaison. Sur le bras annexe, le vannage entraînait un cloisonnement du bras et une rupture de la continuité écologique lors des basses eaux. Le site a donc été intégré au programme d'aménagement global des seuils de la Meuse médiane porté par l'EPAMA.



Vue sur le seuil de Chatipré sur la Meuse



Système de vannes impactant le bon écoulement des eaux

L'objectif des travaux était donc de restaurer les continuités piscicole et sédimentaire sur le site. Pour cela, en accord avec le propriétaire des parcelles adjacentes au bras annexe, il a été préconisé de supprimer le vannage et de restaurer les berges par des techniques de génie végétal. Les travaux ont également consisté en l'aménagement du bras à l'aide de banquettes végétalisées, permettant ainsi de réduire les surlargeurs observées lors des basses eaux.



Suppression du système de vannes

Dans le cadre de ces travaux, la passerelle piétonne a été restaurée et un passage à gué a été aménagé afin de permettre l'accès à l'île pour les engins agricoles.

Aujourd'hui, lors des basses eaux, le site de Chatipré a retrouvé une franchissabilité piscicole effective à la montaison. La suppression du vannage permet en outre de ne plus observer les parties d'eau stagnante entre l'amont et l'aval de l'ancien ouvrage.



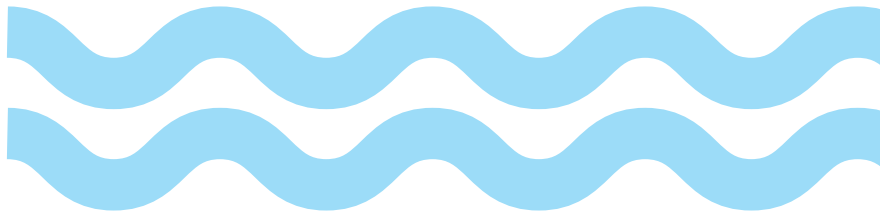
Vue sur le site après retrait du vannage



Banquettes créées pour éviter la surlargeur du bras



# LE PROJET HEBMA



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE L'OUEST VOSGIEN



Après l'arrêté préfectoral d'autorisation du projet intervenu le 27 octobre 2020, l'arrêté préfectoral déclarant le projet d'utilité publique est paru le 7 janvier 2021. L'arrêté préfectoral instituant les servitudes de surinondation a lui été pris le 11 janvier 2021. Enfin, un arrêté de cessibilité des parcelles impactées par les travaux hydrauliques a été délivré le 10 septembre 2021. Il permet de recourir à l'expropriation si malheureusement les accords ne sont pas trouvés sur ces parcelles.

11 recours ont été déposés au tribunal administratif de Nancy contre les arrêtés d'autorisation, par 5 requérants différents. L'EPAMA est défendu dans ce dossier par un cabinet d'avocat spécialisé.

Pour autant, l'ensemble des autorisations nécessaires à la réalisation du projet ayant été délivrées, les marchés de travaux ont pu être lancés et ont été attribués le 10 juin 2021 aux entreprises suivantes :



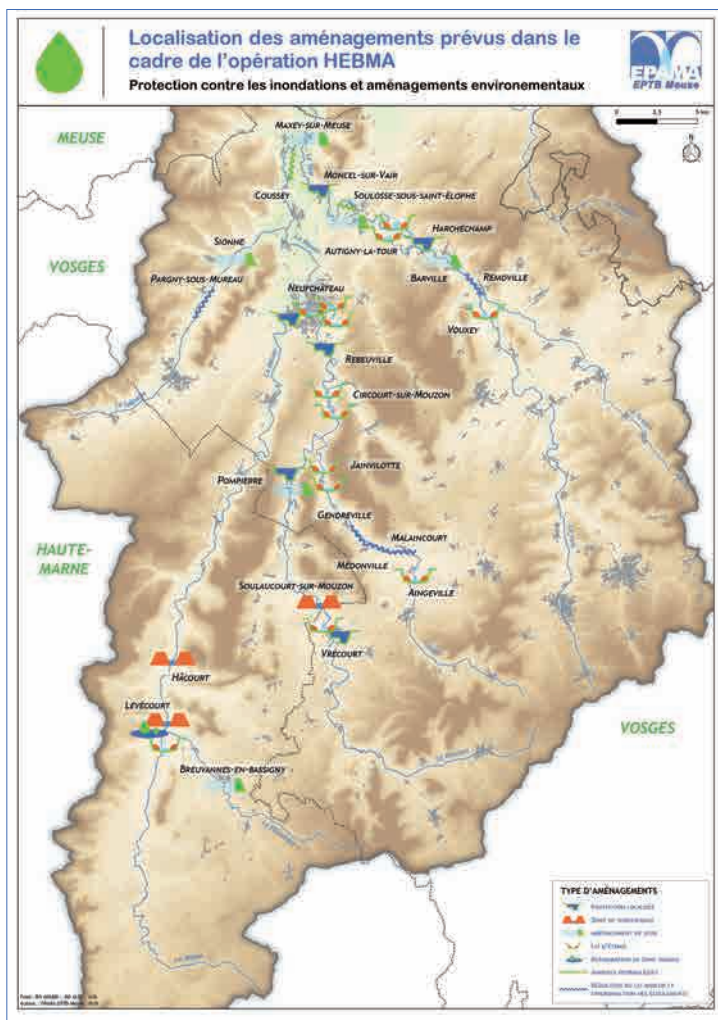
Crue de 2014 à Frebécourt



Repère de crue à Jainvillotte

	Secteur	Contenu	Candidat retenu	Montant
Lot n° 1	Meuse Mouzon	ZDSS Levécourt et Hâcourt et leurs 3 mesures compensatoires (Zone humide et lit d'étiage à Levécourt ; aménagement du seuil de l'Aiguiserie à Breuvannes en Bassigny) Vrécourt (seuil et protection localisée) Neufchâteau (seuils et protection localisée)	Groupement Vinci SOGEA Est BTP Est Ouvrages	7 498 596,09 € HT
Lot n° 2	Mouzon et Anger	ZDSS de Soulaucourt-sur-Mouzon Protections localisées de Rebeuville et Pompierre Aménagement de seuils à Pompierre Lits d'étiage (Aingeville Jainvillotte bois de l'Hermitte) Réduction de section (Gendreville - Médonville - Malaincourt)	Groupement Pedduzzi URANO ID VERDE	2 448 141,94 € HT
Lot n° 3	Vair amont	Protection localisée de Harchéchamp Aménagement de seuils (la gravière) Réduction de section (Removille Vouxeu sur le Vair) Lit d'étiage (Autigny amont et aval, Vouxeu - Ban mêlé)	Groupement Calin Weiler	1 814 189,83 € HT
Lot n° 4	Vair Aval et Saônelle	Protection localisée de Moncel sur Vair Aménagement de seuils (Pisciculture de Sionne ; Maxey sur Meuse ; moulin Bontemps) Annexe hydraulique (Soulosse et noue de Pagny)	Groupement Weiler Calin les Chantiers du Barrois	2 854 429,25 € HT





Un important suivi environnemental est également prévu sur le projet HEBMA. Ces suivis visent à évaluer l'impact environnemental des travaux sur le fonctionnement hydromorphologique des rivières et sur la qualité de l'eau, que ce soit au niveau local (tronçon de cours d'eau) ou au niveau global (bassin versant). Ces suivis sont demandés par l'arrêté préfectoral d'autorisation des travaux. Ils consistent en la réalisation d'un état initial avant travaux puis de relevés réalisés consécutivement à la réalisation des travaux.

Pour réaliser ce suivi scientifique, l'EPAMA a retenu le groupement Ebersveiller Dubost/Fluvialis pour un montant de 230 007,75€ HT.



En 2021, la concertation autour du projet s'est poursuivie. D'abord, une rencontre a eu lieu en mars entre Edouard Jacque, 1er vice-président de l'EPAMA à l'époque, et plusieurs agriculteurs de Haute-Marne impactés par le projet, sous la houlette du Préfet de la Haute-Marne.

Ensuite, afin de présenter dans le détail les aménagements qui doivent être réalisés, des rencontres avec les riverains de plusieurs aménagements ont été organisées :

- le 15 avril, ont été rencontrés à Chatenois, les riverains de la ZDSS de Soulaucourt sur Mouzon, de la ferme de la Gravière à Barville, de la protection localisée d'Harchéchamp, du seuil de l'Aiguiserie à Brevannes et de la ZDSS de Levécourt ;
- le 16 avril, salle du trait d'union à Neufchâteau, ceux de la protection localisée de Moncel-sur-Vair, du seuil de Maxey sur Meuse, de la pisciculture de Sionne et de Pargny sous Mureau ainsi que ceux de la protection localisée de Pompierre ;
- le 19 avril, ceux de la ZDSS de Hâcourt et le 20 avril ceux de la protection localisée de Neufchâteau.

Le 19 mai s'est tenue une réunion spécifique sur le cas de la Ferme des Maleux, sous la présidence du Sous-Préfet de Neufchâteau.

Un comité de pilotage du projet s'est déroulé à la salle du trait d'union de Neufchâteau en présence des élus de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien et de Terre d'eau le 06 juillet.

Le 16 novembre, Dominique Humbert, Vice-présidente de l'EPAMA est allée à la rencontre des agriculteurs de Haute-Marne particulièrement impactés par le projet.

Une vidéo de présentation du projet a été réalisée : elle est disponible sur YouTube, sur le site de l'EPAMA et sur la page Facebook de l'EPTB.



# PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS ET RESTAURATION DES COURS D'EAU DU PAYS SEDANAIS

Toutes les informations sont disponibles sur le blog du projet : <http://rivieres-pays-sedonais.over-blog.com/>

Pour rappel, ce projet vise à protéger le Pays Sedanais contre les inondations de la Meuse et de ses affluents, et à restaurer la qualité écologique de ces cours d'eau. Il a été confié par Ardenne Métropole à l'EPAMA qui en assure donc la maîtrise d'ouvrage. Le maître d'œuvre est le bureau d'étude Egis Eau.

L'EPAMA attachant une importance particulière à la question de la concertation, une garante de la concertation a été nommée : il s'agit de Mme Goffi, membre de la Commission nationale du Débat Public.

D'une manière générale, l'année 2021 a été une intense année de concertation avec la population et les élus.

Une conférence de presse s'est tenue le 02 février à l'hôtel de ville de Sedan. L'objectif était de présenter le projet à la presse et d'inviter la population à participer ensuite à la première réunion publique de concertation et d'information. Cette dernière s'est tenue le 06 février en visio conférence, compte tenu du contexte sanitaire.



Dès le 15 mars 2021, sous l'égide de l'EPAMA et d'Ardenne Métropole, un comité de pilotage s'est réuni, composé des Maires des communes concernées par le projet et présidée par Inès de Montgon, Vice-présidente en charge du développement durable à la Communauté d'Agglomération. Les premières pistes de réflexion sur les aménagements envisageables ont été discutées.

Fin mars et début avril, 3 ateliers de concertation se sont tenus, avec la population concernée, en visioconférence. Ces réunions ont permis de porter à la connaissance du public les problématiques rencontrées sur la Meuse et ses affluents. Puis, à l'aide de cartographies participatives, d'échanger autour des aménagements possibles.

Le 24 novembre, une réunion publique s'est tenue à Sedan sur l'implantation potentielle de digues en bord de Meuse.



Une étude spécifique sur la Givonne a été réalisée par Egis. L'objectif de cette étude est d'étudier le potentiel hydroélectrique de ce cours d'eau afin d'informer les propriétaires de seuils et de leur proposer l'arasement lorsque ces ouvrages n'ont plus d'utilité et n'ont pas de potentiel hydroélectrique.

**Le ruisseau de Glaire, des enjeux particuliers qui demandent des réponses adaptées**

Pour les problématiques autour du Ru de Glaire, une étude spécifique a été commandée à l'Union Départementale des Associations syndicales agréées (UDASA08), organisme qui dépend de la Chambre d'Agriculture des Ardennes. Cette étude a pour objet d'analyser les causes du ruissellement et de l'érosion des sols sur le bassin versant du ru de Glaire et d'élaborer des solutions avec les exploitants agricoles et propriétaires concernés.

En parallèle l'élaboration de solution d'aménagements hydrauliques dans le ruisseau en lui-même s'est poursuivie en 2021.

Une réunion publique s'est tenue le 23 octobre 2021 à l'école de Frenois. Les pistes d'aménagements possibles ont été présentées par l'EPAMA, M. le Maire de Sedan et Mme de Montgon, VP développement durable à Ardenne Métropole et discutées avec la population.

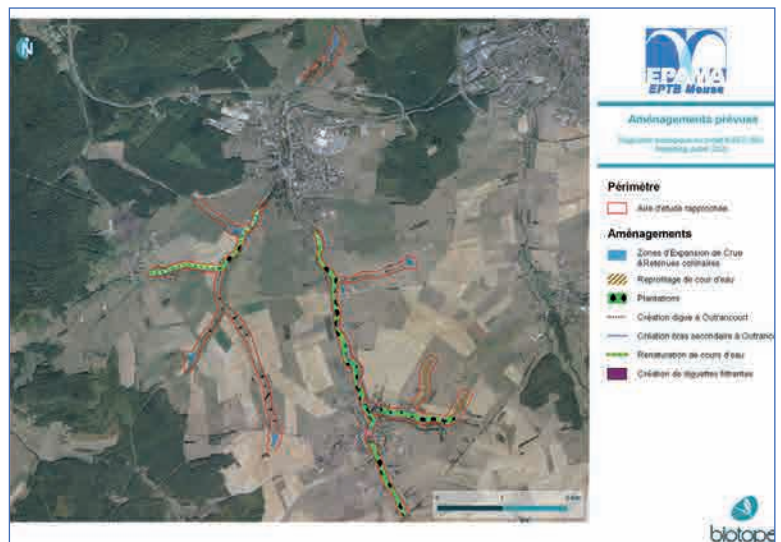
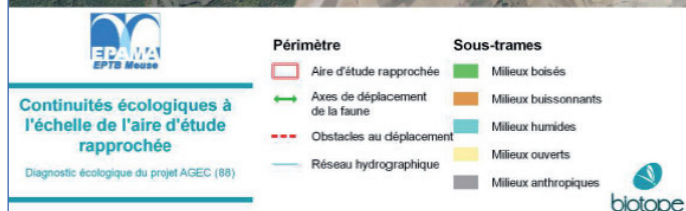
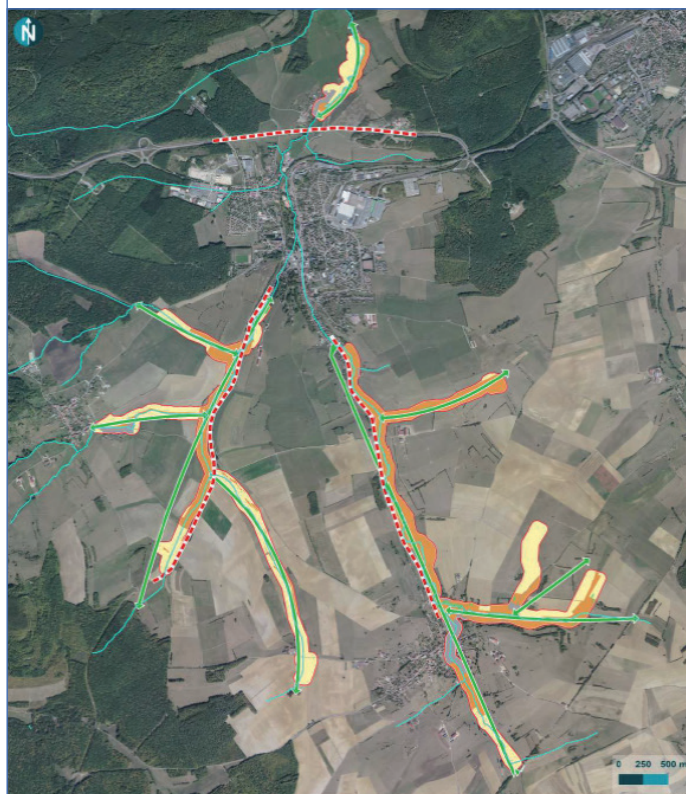
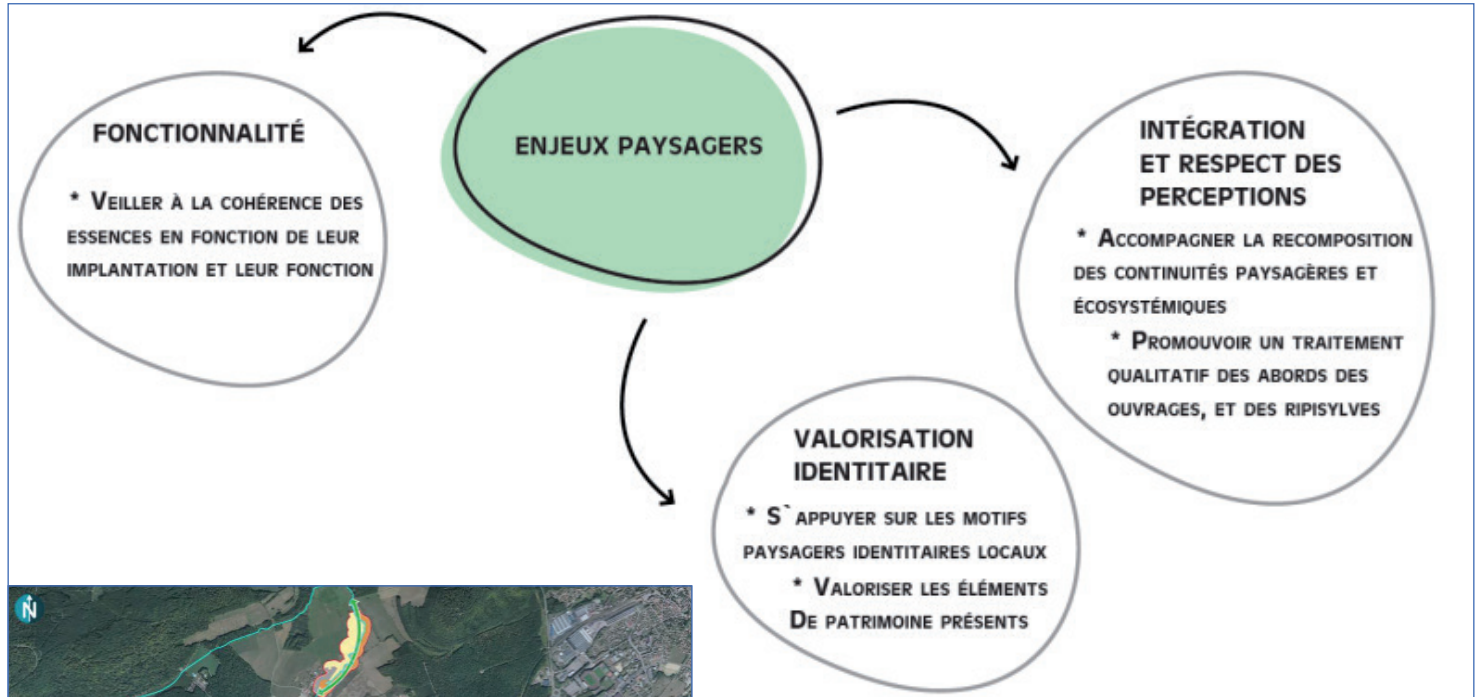




# PROJET D'AMÉNAGEMENTS DE GESTION DES ÉCOULEMENTS À CONTREXÉVILLE

En 2021, le bureau d'étude TWP a finalisé l'étude paysagère. Cette étude vise à évaluer et réduire l'impact du projet sur le paysage.

S'agissant de l'étude environnementale, les derniers inventaires ont été réalisés au printemps par le bureau d'étude Biotopie. Cette étude vise à évaluer l'impact du projet sur l'environnement, en faisant réaliser des diagnostics de la faune et de la flore avant les travaux.





# PROGRAMME GLOBALISÉ MEUSE AVAL

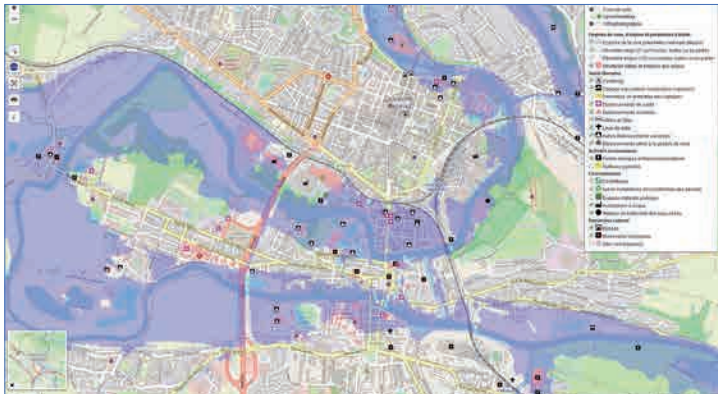
Le « Programme Globalisé Meuse Aval » (PGMA) a été délégué à l'EPAMA par 4 collectivités gemapiennes :

- Communauté d'agglomération Ardenne Métropole (CA AM),
- Communauté de communes des Crêtes Préardennaises (CC CP),
- Communauté de communes Vallées et Plateau d'Ardenne (CC VPA),
- Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse (CC ARM).

Le territoire d'étude concerne le bassin versant de la Meuse aval, de la confluence avec la Bar, jusqu'à Givet. Le PGMA est né du constat que sur ce périmètre, les connaissances que nous avons des principaux cours d'eau sont très inégales.

Pour y remédier et acquérir une vision globale du territoire, les élus et partenaires techniques ont été rencontrés afin d'établir un bilan des connaissances disponibles et à acquérir en vue de protéger les biens et les personnes vis-à-vis du risque inondation et d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau.

38 cours d'eau ont ainsi été identifiés et feront l'objet de propositions de schémas d'aménagements globaux.



Crue de 1995 à Givet (photo : ville de Givet)

En 2020, les conventions de délégation avaient été signées mais la crise sanitaire avait fortement retardé le début du projet. Fin 2020 et début 2021, une proposition de cahier des charges pour cette étude a été rédigée et discutée avec les partenaires.

Le marché public a d'abord été publié en mai 2021 mais a été déclaré infructueux puisqu'une seule réponse nous était parvenue et malheureusement, elle ne correspondait pas à notre besoin.

Un deuxième appel à candidatures a donc été publié en juillet 2021. Et le marché a enfin pu être attribué le 24 novembre 2021 par la commission d'appel d'offres.

Cette étude ambitieuse, d'un montant de 458 700 € TTC, sera menée par un groupement de bureau d'études composé de :

- FLUVIALIS, le mandataire, en charge de la conception du projet,
  - SURFACE LIBRE, en charge des modélisations et de la cartographie des risques,
  - SCETCO, en charge de l'identification des enjeux et des analyses économiques.
- L'année 2022 marquera le lancement du projet.



# RÉSEAU DES CHARGÉS DE MISSION

Après la pause forcée liée à la crise sanitaire, les journées techniques à destination des chargés de mission exerçant la GEMAPI sur le bassin de la Meuse ont repris le 21 octobre 2021 à Saint-Mihiel.

Traditionnellement lors de ces journées, le programme est composé d'une matinée avec présentations en salle et de visites de terrain l'après-midi. Cette année la matinée a été consacrée à un retour sur la crue atypique que le bassin versant de la Chiers a connu en juillet 2021. Le service de prévision des crues de la DREAL est revenu en détail sur l'évènement météorologique et a détaillé son déroulé aux 30 participants à la journée.

L'après-midi, la visite de deux chantiers en cours de travaux de restauration hydromorphologique était proposée aux chargés de mission : la restauration du ruisseau d'Aulnois à Euville (maîtrise d'ouvrage CD55) et l'aménagement du seuil de Chatipré à Saint-Mihiel (maîtrise d'ouvrage EPAMA).



## PROJET D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DE LA MEUSE ET DE SES AFFLUENTS

Trois membres adhérents de l'EPAMA sont concernés par ce projet : le territoire entier de la communauté de communes du Sammiellois mais également les bassins versants des affluents de la Meuse situés sur les communautés de communes Val de Meuse Voie Sacrée et De l'Aire à l'Argonne. Parmi les cours d'eau étudiés figurent notamment les ruisseaux de Rupt, de Thillombois, des Ormes, du Réhaut, du Royat, du Ménil, ainsi que des annexes hydrauliques de la Meuse.

L'objectif du projet est de réaliser des travaux de restauration sur la Meuse et ses affluents : diversification des écoulements, restauration d'annexes hydrauliques, plantation et entretien de ripisylve, mise en place de clôtures et d'abreuvoirs, suppression d'ouvrages, etc... Ces opérations permettent aux cours d'eau de fonctionner naturellement, leur comportement en hautes ou basses eaux devient ainsi plus facilement prévisible.

Le 12 mai 2021, l'EPAMA avait réuni les élus concernés ainsi que les organismes financeurs et l'ensemble des partenaires techniques afin de relancer officiellement ce projet.

Le 2ème semestre 2021 a été consacré à la rencontre de la cinquantaine de propriétaires/exploitants concernés par les aménagements prévisionnels. Les travaux ne pouvant effectivement se réaliser qu'avec l'acceptation des riverains pour chacun des cours d'eau intégrés au projet.

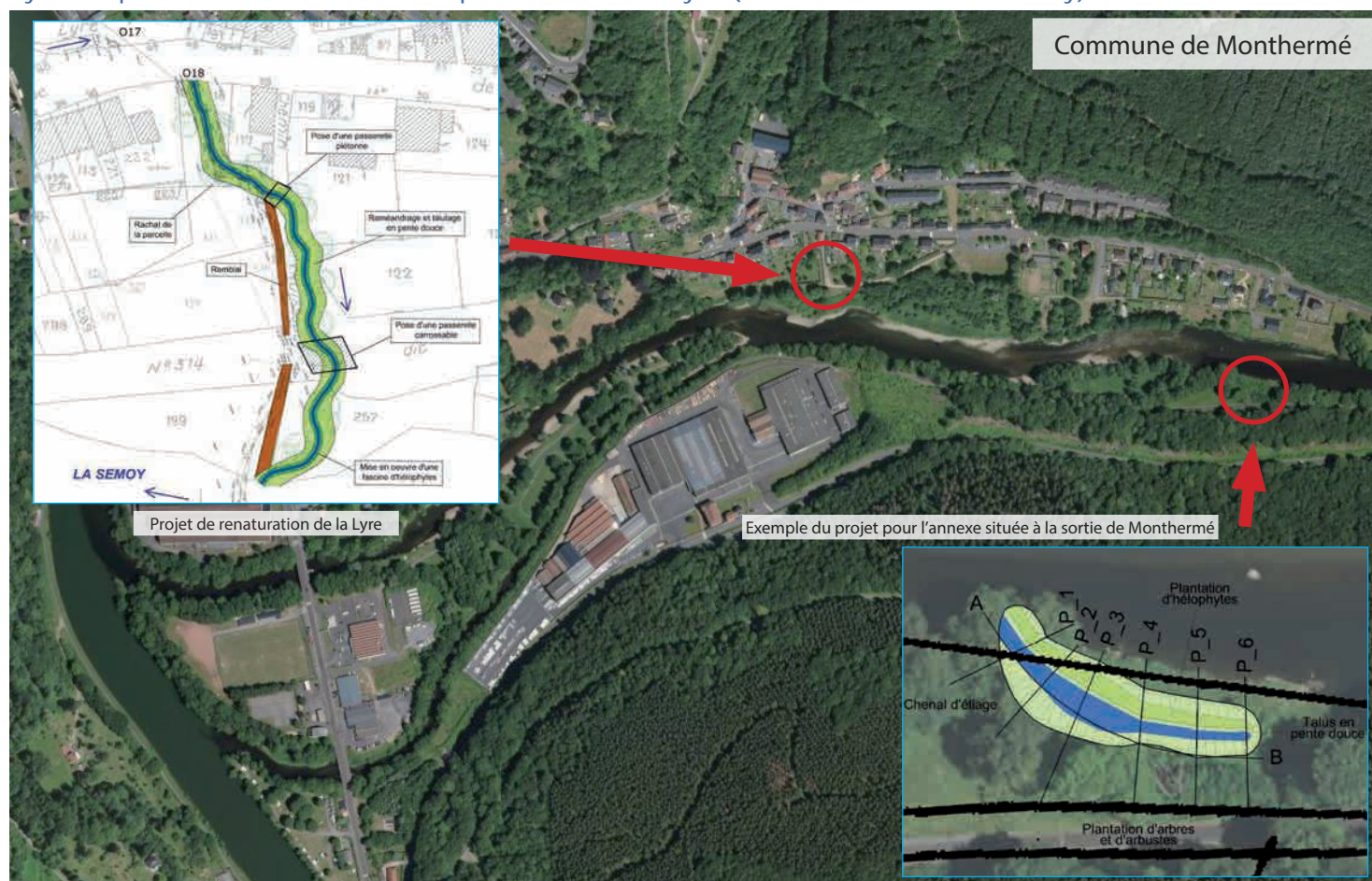




# PROJET DE RESTAURATION DE LA SEMOY

Ce projet délégué à l'EPAMA par la communauté de communes Vallées et Plateau d'Ardenne est en phase de conception. En 2021, une réunion avec le comité technique a eu lieu le 20 janvier, suivie d'une réunion le 6 juillet avec les élus concernés (comité de pilotage) qui a permis de valider les travaux principaux à engager.

Parmi les objectifs de ces travaux de restauration, figurent notamment l'aménagement d'annexes hydrauliques existantes, dits aussi « bras morts » et la renaturation de tronçons de cours d'eau. En 2021, les études ont notamment concerné deux projets situés sur la commune de Monthermé : la restauration d'une annexe hydraulique et la renaturation de la partie aval de la Lyre (affluent direct de la Semoy).



## Restauration de l'annexe hydraulique

L'objectif de l'EPAMA et de ses partenaires techniques est de concilier les 2 objectifs suivants : permettre la mise en eau des bras morts jusqu'à avril pour le cycle de vie du brochet, tout en maintenant et favorisant le développement d'une biodiversité inféodée à la vallée de la Semoy (odonates, amphibiens, flore, insectes, avifaune).

Pour cela, à partir de la modélisation réalisée sur la Semoy et des données hydrologiques existantes, deux niveaux différents seront terrassés dans le bras mort, de manière à obtenir un large niveau d'eau en mars ainsi qu'un niveau d'eau suffisant en avril.

## Renaturation de la Lyre

Lors de l'année 2021, l'EPAMA a également finalisé le projet de renaturation de la Lyre (affluent qui conflue avec la Semoy à Monthermé). Le projet est de remplacer les gabions existants et de proposer à la partie aval de la Lyre un tracé plus sinueux et naturel avant de se jeter dans la Semoy.

Une attention particulière a été portée à partir de la modélisation de la Lyre au gabarit du nouveau tracé afin que l'aménagement ne présente aucun impact pendant les crues.

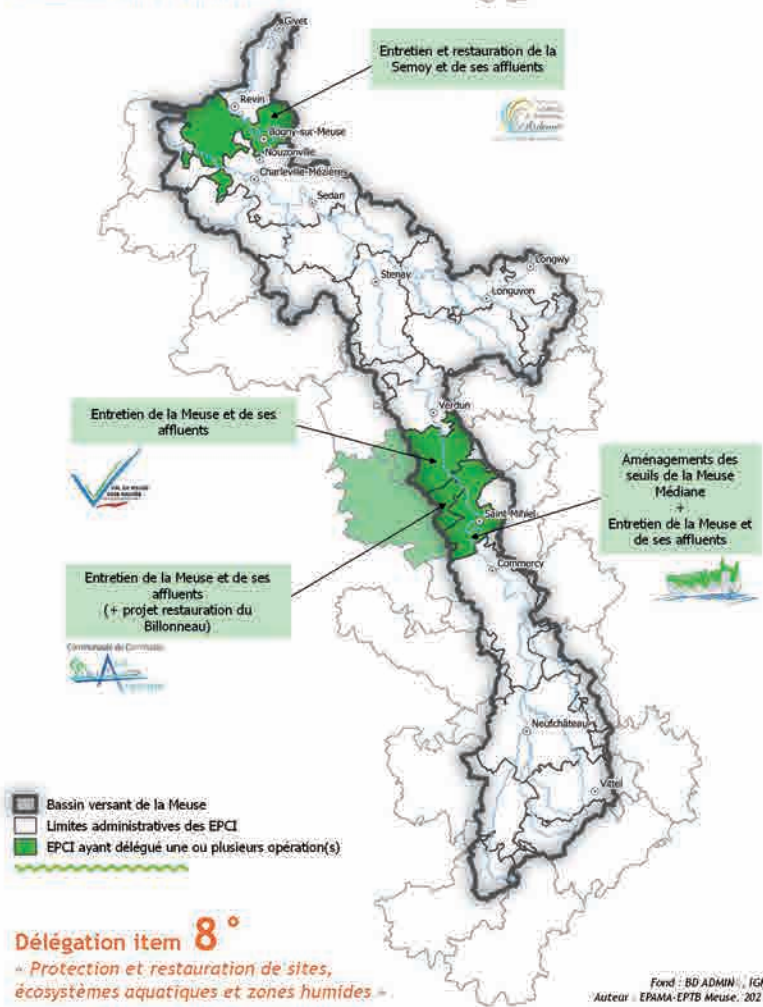
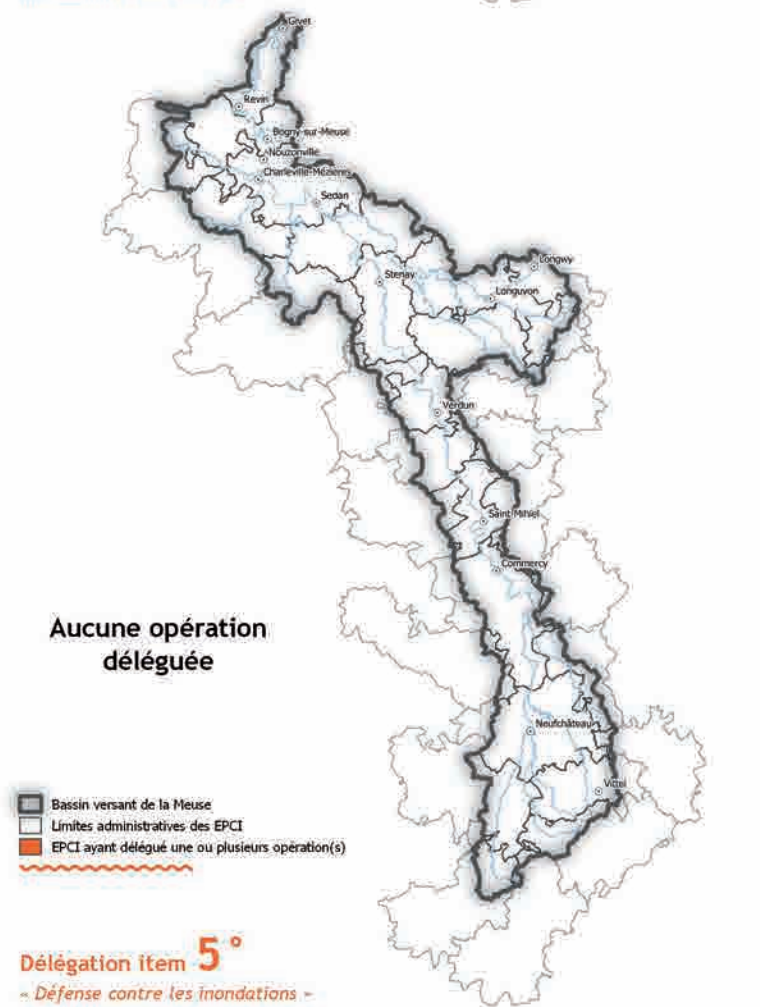
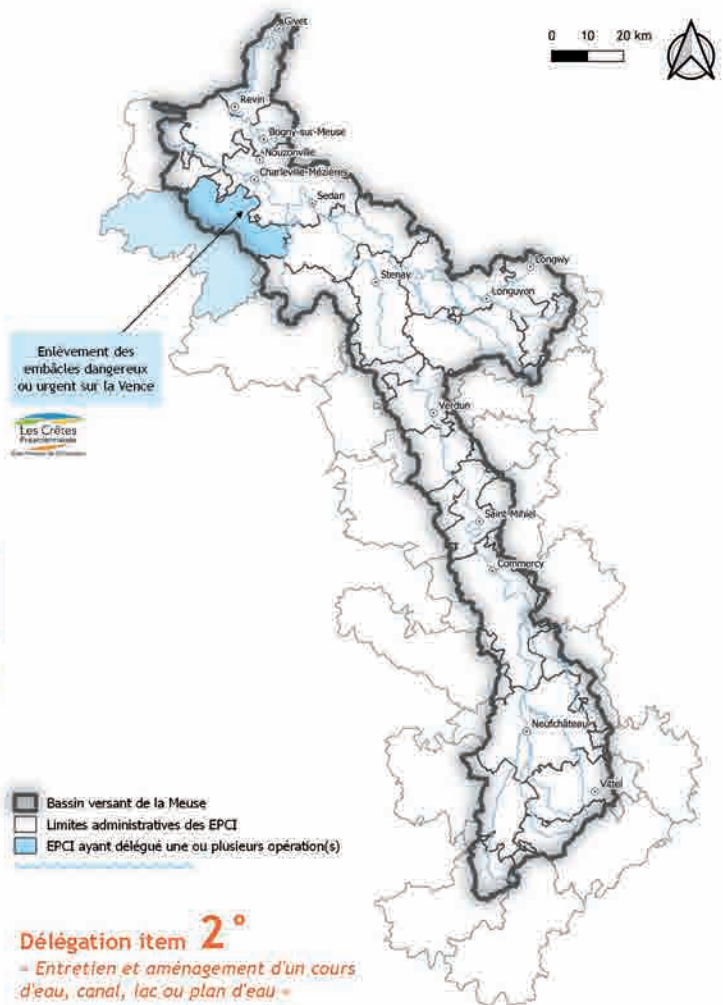
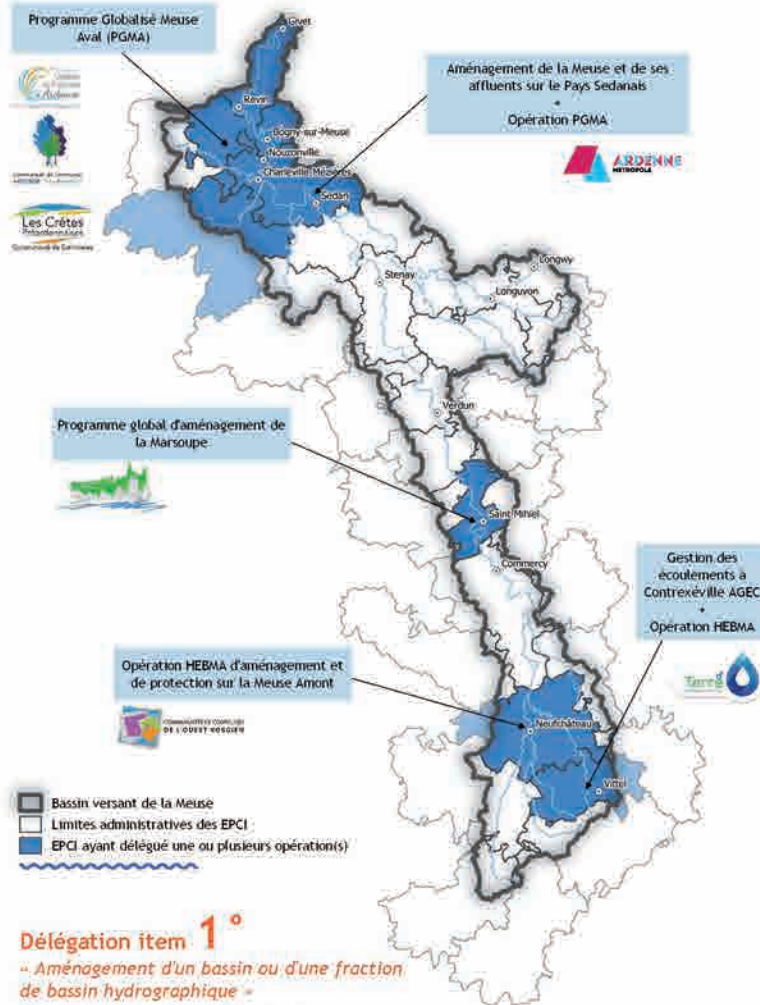




# Opérations déléguées dans le cadre de la compétence GEMAPI (L.2111-7 du Code de l'Environnement)

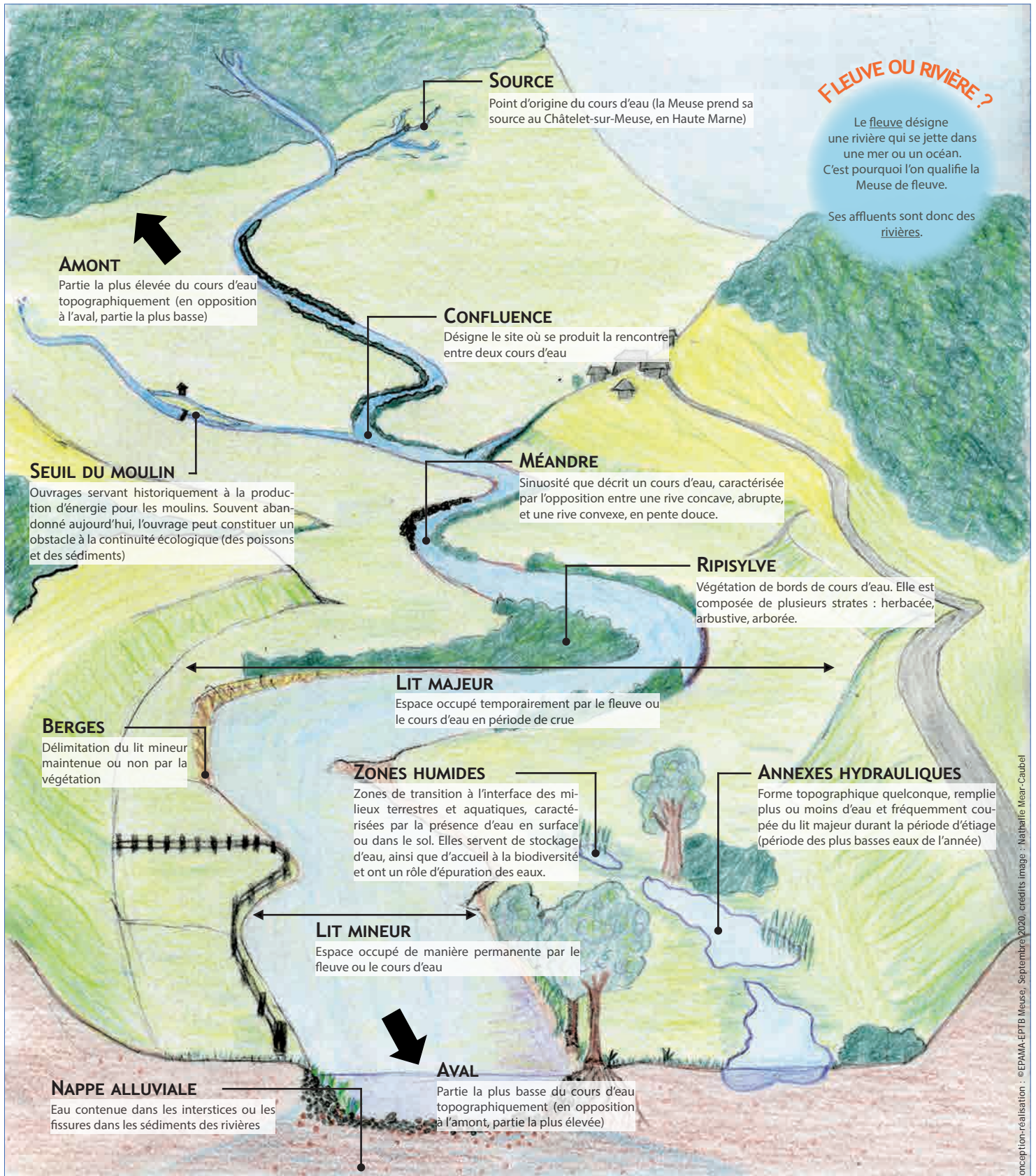


## Délégations en cours sur 2021





# LE VOCABULAIRE ASSOCIÉ À UN COURS D'EAU ET SON BASSIN VERSANT





# GLOSSAIRE



**Bassin versant** : un bassin versant est l'espace drainé par un cours d'eau et ses affluents. L'ensemble des eaux qui tombent dans cet espace convergent vers un même point de sortie appelé exutoire : cours d'eau, lac, mer, océan.

**Biodiversité** : la biodiversité est l'ensemble des êtres vivants de la planète ainsi que des interactions qui les relient entre eux.

**CIM** : Commission Internationale de la Meuse.

La CIM a été créée en 2002 par la signature de l'Accord international sur la Meuse (Accord de Gand). L'objectif de l'Accord est d'arriver à une gestion durable et globale de l'eau du district hydrographique de la Meuse.

**Crue centennale** : il s'agit d'une crue dont la probabilité d'apparition est de 1 sur 100 pour chaque année.

**Décaissement** : action d'ôter une partie des matériaux du lit de la rivière afin d'augmenter l'espace permettant son écoulement et donc d'abaisser les hauteurs d'eau localement en cas de crues.

**DREAL** : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Services déconcentrés du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires.

**EPAGE** : Etablissements publics d'aménagement et de gestion des eaux.

Un EPAGE est un groupement de collectivités territoriales constitué en syndicat mixte à l'échelle d'un bassin versant en vue d'assurer la prévention des inondations et des submersions marines ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux.

**EPCI-FP** : Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

C'est une structure administrative regroupant plusieurs communes afin d'exercer certaines de leurs compétences en commun.

**FDPMA** : Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

C'est une structure associative départementale ayant un caractère d'établissement d'utilité publique et qui a pour mission l'encadrement de la pêche de loisirs, l'éducation à l'environnement ainsi que la préservation et la restauration des milieux aquatiques d'un département.

**Gouvernance (de l'eau)** : organisation entre les usagers pour une meilleure gestion et utilisation de la ressource «eau».

**Grand cycle de l'eau** : vie et chemin complets d'une goutte d'eau, du nuage à l'océan, et du renouvellement de la ressource.

**Laisse de crue** : trace laissée par le niveau des eaux fluviales ou marines les plus hautes (marques sur les murs, déchets accrochés aux branches).

**Modèle / modélisation hydraulique** : reproduction informatique simplifiée d'un cours d'eau et de sa vallée inondable.

**Mosan** : gentilé des habitants du bassin versant de la Meuse.

Adjectif de ce qui est du bassin versant de la Meuse.

**Pédologie** : science qui étudie les caractères chimiques et physiques des sols.

**PPRI** : Plan de prévention du risque inondation.

C'est un document destiné à évaluer les zones pouvant subir des inondations et proposant des remèdes techniques, juridiques et humains pour y faire face.

**SAGE** : Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau.

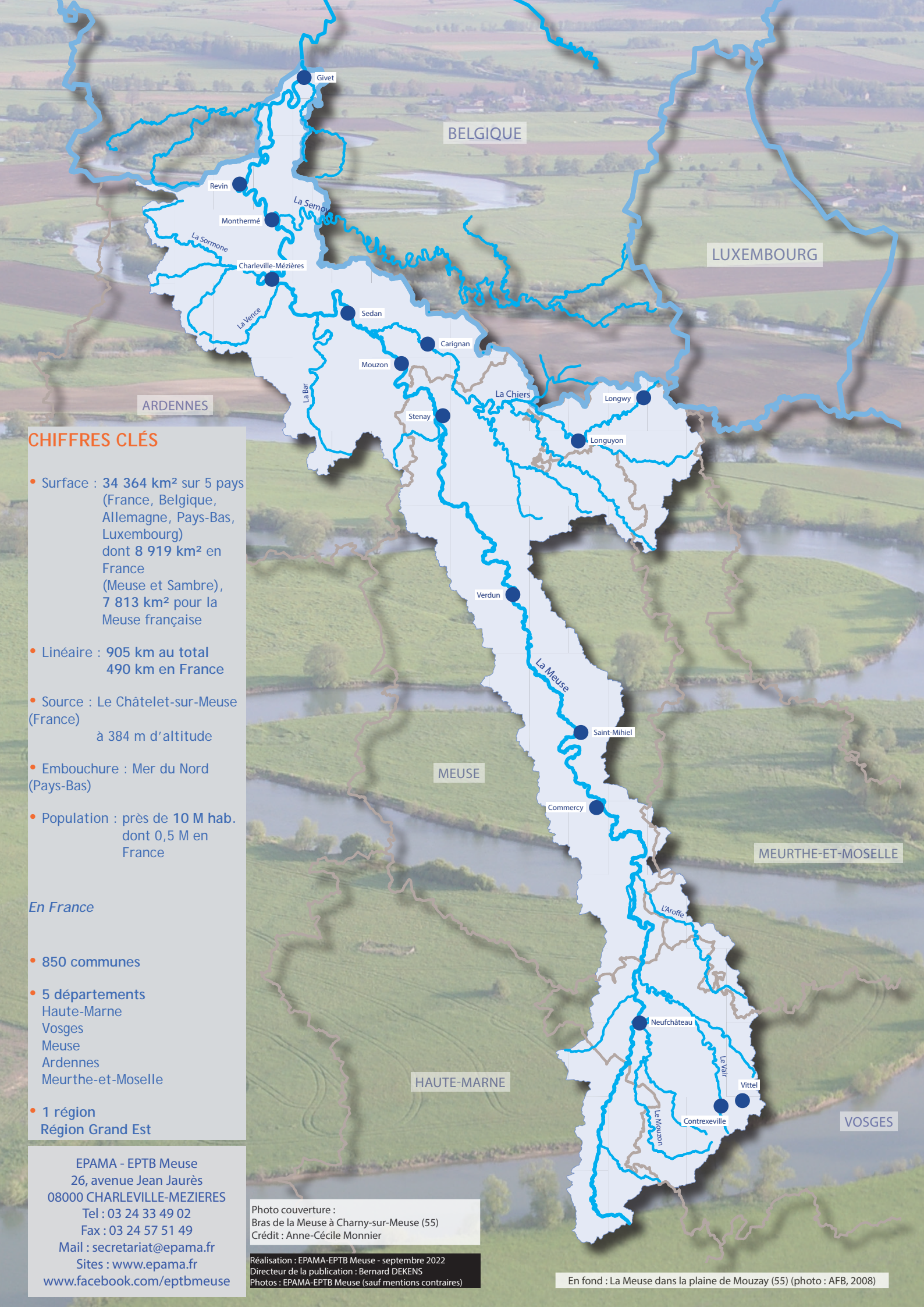
C'est un outil de planification institué par la loi sur l'eau de 1992 visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

**TRI** : Territoire à risques importants d'inondation.

Territoire constitué de communes entières où les enjeux humains, sociaux et économiques potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants.

**Zone de surstockage / ZRDC** (zone de ralentissement dynamique des crues) : c'est un ouvrage qui permet d'écrêter une crue (ou de la ralentir dynamiquement) en surinondant une zone déjà inondée initialement.

**Zone humide** : site gorgé d'eau tout ou partie de l'année. La zone humide joue un rôle majeur en termes de cycle de l'eau, de cycle du carbone et de la biodiversité.



## CHIFFRES CLÉS

- Surface : 34 364 km<sup>2</sup> sur 5 pays (France, Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Luxembourg) dont 8 919 km<sup>2</sup> en France (Meuse et Sambre), 7 813 km<sup>2</sup> pour la Meuse française
- Linéaire : 905 km au total 490 km en France
- Source : Le Châtelet-sur-Meuse (France) à 384 m d'altitude
- Embouchure : Mer du Nord (Pays-Bas)
- Population : près de 10 M hab. dont 0,5 M en France

### En France

- 850 communes
- 5 départements  
Haute-Marne  
Vosges  
Meuse  
Ardennes  
Meurthe-et-Moselle
- 1 région  
Région Grand Est

EPAMA - EPTB Meuse  
26, avenue Jean Jaurès  
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES  
Tel : 03 24 33 49 02  
Fax : 03 24 57 51 49  
Mail : [secretariat@epama.fr](mailto:secretariat@epama.fr)  
Sites : [www.epama.fr](http://www.epama.fr)  
[www.facebook.com/eptbmeuse](http://www.facebook.com/eptbmeuse)

Photo couverture :  
Bras de la Meuse à Charny-sur-Meuse (55)  
Crédit : Anne-Cécile Monnier

Réalisation : EPAMA-EPTB Meuse - septembre 2022  
Directeur de la publication : Bernard DEKENS  
Photos : EPAMA-EPTB Meuse (sauf mentions contraires)

En fond : La Meuse dans la plaine de Mouzay (55) (photo : AFB, 2008)